



Institut de la Formation
en cours de Carrière

2021 | Rapport
d'activités



Nota bene

Ce rapport annuel d'activités de l'IFC porte sur l'année scolaire 2020-2021 pour ce qui relève du volet formation et sur l'année civile 2021 pour ce qui concerne le volet administratif.

En application de l'article 39 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière, ainsi que de l'article 54 du contrat de gestion de l'IFC, le rapport est présenté au Bureau du 12 août 2022 et au Conseil d'administration du 25 août 2022.

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	4
Chapitre 1 : Les missions de l'IFC	5
Chapitre 2 : L'exercice des missions de l'IFC	8
2.1. La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS	8
2.1.1. La programmation des formations	8
2.1.2. Bilan au niveau des sessions de formation	9
2.1.3. Bilan au niveau du nombre d'inscriptions	10
2.1.4. Les événements intégrés au programme	11
2.1.5. Les actions formatives spécifiques	12
2.1.5.1. Les formations visant spécifiquement le « numérique »	12
2.1.5.2. Les formations visant spécifiquement le FLA, le FLESCO et le FLE	14
2.2. La formation à destination du service général de l'Inspection	15
2.3. La formation initiale des directions	16
2.4. La formation complémentaire : module fondamental / module DI	20
2.5. Le dispositif de formation consacré à la thématique du tronc commun	22
2.6. Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)	23
2.7. Les formations IFC données par les formateurs internes	24
Chapitre 3 : Organisation et gestion de l'IFC	26
3.1. Le contrat de gestion.....	26
3.2. Les organes de gestion et de contrôle	26
3.3. Les membres du personnel	29
3.4. Les marchés publics.....	30
3.5. Les conventions de collaboration	31
3.6. La contribution aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes	33
3.7. La communication envers les usagers	33
3.8. La gestion des plaintes.....	35
Liste des annexes	39
Annexe 1 : Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales	40

Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2021	45
Les Ordres du jour des réunions du Bureau	45
Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration.....	50
Annexe 3 : Membres du personnel de l'IFC.....	56
Annexe 4 : Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou des rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2021	58
Annexe 5 : Données synthétiques relatives aux marchés publics 2021	62
Annexe 6 : Liens de téléchargement des rapports d'évaluation	75

Introduction

L'année 2021 marque historiquement un tournant pour l'Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC), avec la publication d'un nouveau décret relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS.

Avec ce nouveau cadre législatif, la formation professionnelle continue entame une mue qui se répercute à bien des égards, tant du point de vue de son organisation que de son pilotage stratégique qui voit se renforcer la concertation entre les différents acteurs de la formation.

Parmi les changements majeurs, on distingue dorénavant deux catégories de formations : celles qui répondent à des besoins collectifs et celles qui rencontrent des besoins personnalisés. Sur le principe, les premières se caractérisent par une participation obligatoire des bénéficiaires de formation alors que les secondes se définissent par une participation facultative et volontaire. La durée, le public cible et les modalités de certaines formations changent également, tout comme dorénavant la possibilité de capitaliser les jours de formation sur six années scolaires consécutives.

Pour accompagner ce renouveau, l'IFC change de nom et devient l'Institut interréseaux de la formation professionnelle continue (IFPC). Afin de faciliter la transition et les aménagements qui en découlent, une période de cohabitation entre les deux appellations sera appliquée jusqu'en septembre 2022, période à partir de laquelle l'Institut prendra exclusivement le nom d'IFPC.

En parallèle, 2021 s'appréhende inexorablement à travers le prisme de la crise sanitaire engendrée par le coronavirus qui se traduit par une suspension massive des formations organisées en présentiel, impactant *de facto* les activités de l'Institut pendant l'année scolaire 2020-2021.

Cette réalité a notamment conduit l'IFC à devoir annuler toutes les organisations collectives de formations prévues, mais lui a également permis de se réinventer avec la mise en œuvre d'un dispositif pour transposer certaines formations à distance, pour autant que le contenu ainsi que le mode organisationnel le permettaient, corroborée avec la mise en place d'un système d'évaluation en ligne des participants. En d'autres termes, l'IFC a su capitaliser sur les difficultés rencontrées en vue d'élargir ses perspectives et ainsi développer de nouvelles modalités pour assurer ses missions de formation.

En définitive, tenant compte de ces singularités, 2021 s'impose incontestablement comme une année pivot pour le développement de la formation professionnelle continue.

Chapitre 1 : Les missions de l'IFC

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, ainsi que des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets du 11 juillet 2002) ;
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret du 11 juillet 2002 pour le secondaire - art.26, §1, 9°) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret du 2 février 2007) ;
- la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection (Décret du 10 janvier 2019) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret du 30 avril 2009 – art. 25) ;
- la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des délégués au contrat d'objectifs/directeurs de zone (Décret du 13 septembre 2018) ;
- la formation des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (Décret du 27 mars 2019) ;
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française, à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1^{er}, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

Plus précisément, dans le cadre du nouveau décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, l'Institut a notamment pour missions :

1° d'organiser des formations professionnelles continues en interréseaux conformément à l'article 6.1.3-3, § 1^{er}, du Code et au profit des bénéficiaires de formation ;

2° d'assurer les formations spécifiques qui sont confiées à l'Institut par toute disposition décrétole ou réglementaire ;

3° d'assurer les autres formations décidées ou autorisées par le gouvernement ;

4° d'assurer un suivi continu de la qualité des formations qu'il organise ;

5° de procéder à l'évaluation des formations visées au 1° selon les critères établis conformément à l'article 6.1.5-1, 6°, du Code, de produire tous les 3 ans un rapport d'évaluation des formations visé à l'article 6.1.5-12 du Code et de le transmettre au Conseil de la formation professionnelle continue ;

6° d'expérimenter et de mettre en place des dispositifs de formation innovants jugés pertinents.

Sur le principe, il convient de rappeler que l'Institut exerce ses missions conformément aux dispositions légales suivantes :

- le décret du 4 février 2022 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française ;
- le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psychomédico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française et ses arrêtés d'exécution ;
- le décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;
- le décret du 8 mars 2007 (modifié par le décret du 12 juillet 2012) relatif au service général de l'inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques ;
- le décret du 3 mai 2019 portant sur les livres 1^{er} et 2 du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun ;
- le décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement ;
- le décret du 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS.

De manière synthétique, les activités relatives aux missions de l'IFC se présentent comme suit :



Formation en cours de carrière

Formations interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres PMS organisés ou subventionnés par la FWB.



Formation initiale

La formation initiale des directions, volet commun à l'ensemble des réseaux, la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection, la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des DCO/DZ.



Module fondamental/Module DI

La formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des porteurs d'AESS ou d'un diplôme de niveau universitaire complété par un certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) ou celui de cours normaux techniques moyens.



Évaluation des actions de formation

Rapport d'évaluation annuel (ou pluriannuel) pour chacune des actions de formation menées par l'Institut avec systématiquement une analyse à la fois quantitative et qualitative.



Sélection et promotion

Les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française, à l'exception des fonctions de directeur.



Formations internes

Encadrement et accompagnement des formateurs internes de l'Institut qui proposent chaque année des formations dans des domaines divers et variés (français langue d'apprentissage, référent numérique, enseignants débutants...).



Les autres formations

Prise en charge de toutes les formations décidées par le Gouvernement.

Chapitre 2 : L'exercice des missions de l'IFC

2.1. La formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents PMS

2.1.1. La programmation des formations

Le programme de formations 2020-2021 de l'IFC est élaboré sur base de deux arrêtés du Gouvernement de la Communauté française, datés du 21 novembre 2019, qui précisent les thèmes et orientations prioritaires en matière de formations en cours de carrière en interréseaux : le premier pour le fondamental ordinaire¹, le second pour le secondaire ordinaire, le spécialisé et les centres PMS².

Afin d'être en phase avec les objectifs généraux du système éducatif et de répondre aux besoins des acteurs de l'enseignement, l'IFC adapte chaque année la cohérence et la pertinence de son offre de formations. Pour ce faire, il collabore avec des représentants de l'Inspection et de chacun des réseaux d'enseignement.

Schématiquement, la programmation des thématiques se découpe en deux volets : d'une part le « programme enseignement » qui recoupe les points 1 à 5, et d'autre par le « programme Centre PMS » qui concerne les point 6 à 8 dans le schéma ci-dessous.

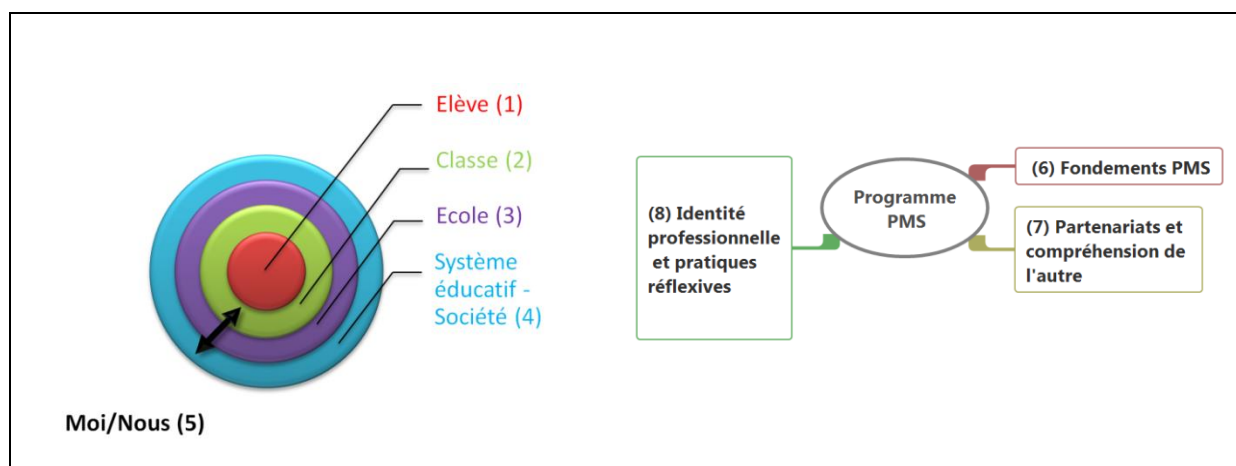


Tableau 1 – Les thématiques de formation des programmes enseignement et centre PMS

Dans la pratique, ces thématiques se découpent encore en sous-thématiques afin d'affiner la lecture des formations proposées. Par ailleurs, depuis deux ans, une thématique a été ajoutée, soit celle relative au « plan de pilotage » pour les formations à destination des directions. Parallèlement, le niveau 9 a été créé cette année afin de catégoriser les formations en lien avec le « tronc commun ».

¹ Arrêté du 21/11/2019 du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau macro, des membres du personnel des établissements d'enseignement fondamental ordinaire, pour l'année scolaire 2020-2021.

² Arrêté du 21/11/2019 du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière de niveau interréseaux, des membres du personnel de l'enseignement spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire et des centres psycho-médico-sociaux, pour l'année scolaire 2020-2021.

2.1.2. Bilan au niveau des sessions de formation

En avant-propos, une distinction doit s'opérer entre les sessions prévues et les sessions réellement organisées. Ainsi, une session peut être planifiée sans pour autant rassembler le minimum d'inscriptions requis. Dans ce cas de figure, la session ne sera pas activée, et donc pas commandée à l'opérateur de formation. Outre les sessions ouvertes à l'inscription, il convient également de tenir compte des sessions classées par le marché public, soit autant de sessions potentielles en réserve.

En cohérence avec les perturbations engendrées par la crise sanitaire lors de l'exercice 2020-2021, le tableau synthétique des sessions repris ci-dessous soulève la prédominance des sessions organisées en distanciel.

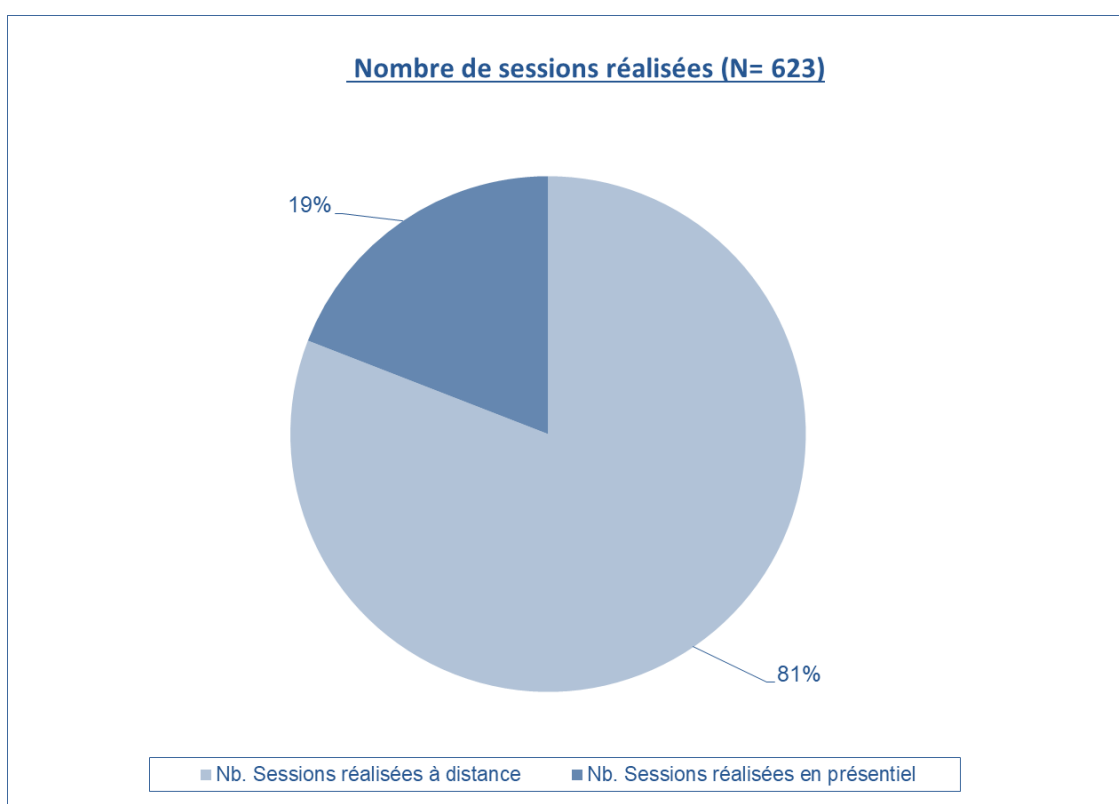


Tableau 2 – Les sessions organisées en 2020-2021 pour la FCC

Sur les 623 sessions qui ont été organisées, il convient de préciser que la majorité d'entre elles concerne les formations en lien avec le tronc commun. À titre d'exemple, 1704 sessions avaient été commandées en 2019-2020. Autrement dit, c'est à peine 36% de l'offre de formation qui a pu être activée comparativement à l'année précédente.

En passant les données au crible des thématiques, il apparaît que 5 sessions ont été organisées (toutes à distance) pour la cible « élève ». Les thèmes abordés concernaient la créativité, les stratégies de mémorisation ou encore l'orientation.

Concernant la cible « classe », sans compter les formations en lien avec le tronc commun, elle est la plus représentée parmi les sessions réalisées. En effet, 88 sessions ont été organisées, dont 73% d'entre elles à distance. Il s'agit essentiellement ici des formations en lien avec le

numérique. Parmi les aspects positifs du contexte particulier de 2021, il semble pertinent de relever la forte accélération du développement des compétences en lien avec le numérique.

Au niveau de la cible « **société-système éducatif** », 17 sessions ont été réalisées, quasi toutes à distance (16). Les thèmes qui ont pu être travaillés concernaient la prise en compte de la diversité, l'accompagnement des jeunes consom-acteurs de réseaux sociaux, l'éducation à la citoyenneté, l'EVRAS, ou encore la compréhension des phénomènes de radicalisation.

Quant à la cible « **moi-nous** », les 10 sessions organisées étaient toutes en distanciel, avec 8 sessions concernant les personnes relais TIC (renommés désormais « référents numériques »), et 2 autres abordant la gestion des conflits avec les éducateurs.

Au niveau du programme **PMS**, seulement 4 sessions ont pu avoir lieu (toutes à distance). La majorité d'entre elles (3 sessions) travaillaient les partenariats et la compréhension de l'autre.

Pour le **plan de pilotage**, 27 sessions ont été organisées dont 13 à distance. Parmi les sessions réalisées ressortent des formations à l'application pilotage à destination des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA) ainsi que des formations à cette même application à destination des directions d'école.

Enfin, 472 sessions en lien avec le **tronc commun** ont été réalisées. La majorité d'entre elles (392 sessions) concernaient le RCI (référentiel des compétences initiales). Ces formations étaient prévues dans un premier temps dans une formule hybride, elles ont ensuite été transposées en « full distance » par la force des choses. Parallèlement, 42 sessions ont été organisées à destination des directions d'école fondamentale et 38 à destination des puéricultrices. Ces deux formations, prévues en une seule journée, ont pu avoir lieu en présentiel.

2.1.3. Bilan au niveau du nombre d'inscriptions

En pratique, la direction de chaque établissement scolaire dispose d'une clé d'inscription aux formations (CIF), soit un code spécifique avec lequel les membres du personnel sont inscrits aux formations et qui permet notamment à l'IFC d'identifier le réseau d'où ils proviennent.

Pour l'exercice 2020-2021, 10898 personnes ont été inscrites dans les formations activées. À titre exemplatif, 29232 personnes étaient inscrites dans les formations commandées en 2019-2020. Globalement, le nombre d'inscrits a été réduit de presque deux tiers suite aux suspensions de formations relatives aux dispositions sanitaires prises.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 92% des inscrits ont réellement participé aux formations. Ce taux assez élevé laisse penser que la formule à distance peut aider à réduire l'absentéisme en formation, bien qu'il ne s'agisse ici que d'un simple postulat demandant à être vérifié.

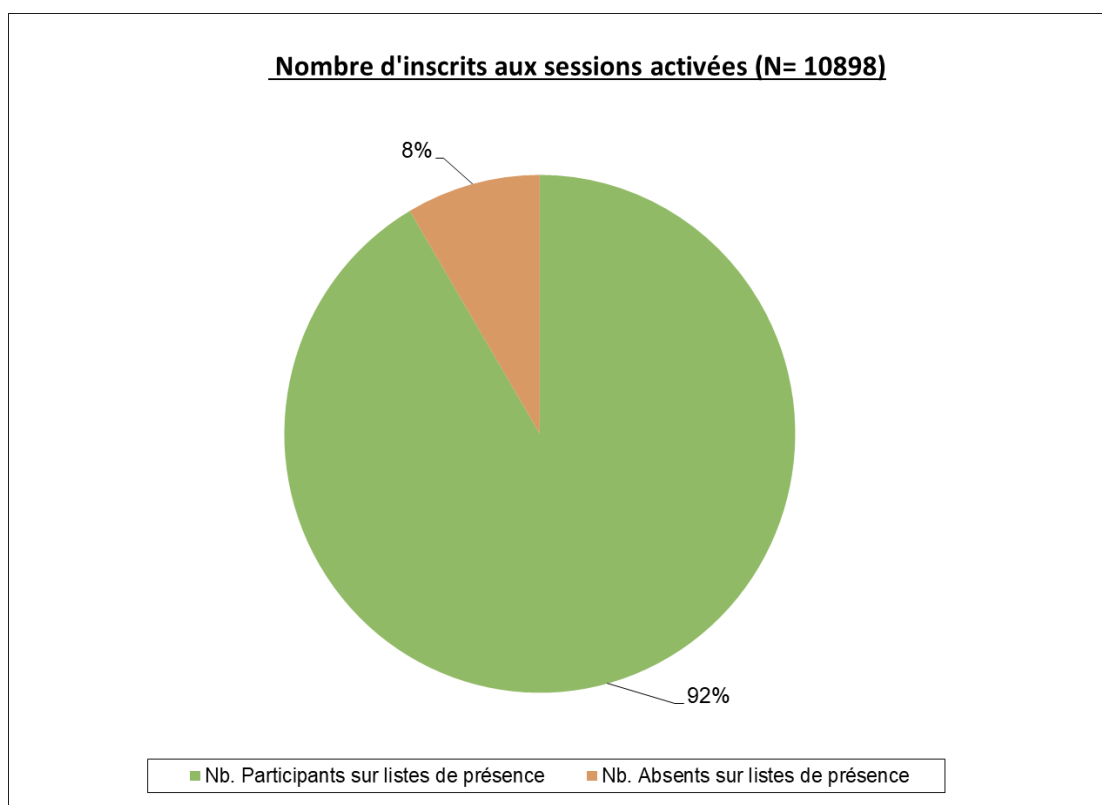


Tableau 3 – Les inscriptions enregistrées en 2020-2021 pour la FCC

Sans surprise, la grande majorité des participants sont issus de l'enseignement fondamental. Ceci s'explique aisément au regard des formations activées qui sont, pour 75% d'entre elles, en lien avec le tronc commun.

2.1.4. Les événements intégrés au programme

La demande d'intégration d'un événement est une démarche consistant à faire correspondre celui-ci aux intitulés et aux objectifs du programme de l'IFC. Les demandes d'intégration s'inscrivent pour la plupart dans des thématiques qui visent à actualiser les connaissances pour enrichir sa pratique pédagogique dans une discipline ou un secteur. D'autres se rapportent à des formations qui traitent de la méthodologie ou de la didactique. Il importe de signaler que les événements intégrés ne sont pas mis en concurrence avec les autres offres de formation reçues par la voie du marché public. Selon cette logique, l'IFC ne prend aucun honoraire formateur à sa charge dans le cadre des intégrations d'événements, mais couvre de manière générale le remboursement des frais de déplacements des participants, les frais de collations et de repas quand ils s'indiquent, voire les coûts des supports pédagogiques.

Dans un souci de traitement équitable des demandes d'intégration, le Conseil d'administration de l'IFC a fixé un ensemble de critères permettant d'analyser l'opportunité d'introduire un événement spécifique dans le programme des formations en interréseaux de l'IFC. Par principe, ces critères servant à l'analyse des dossiers sont indicatifs et susceptibles d'évoluer, sous réserve d'une évaluation laissant apparaître la nécessité d'une modification.

Comme c'est le cas pour les autres formations de 2020-2021, les événements intégrés ont également été impactés par la crise sanitaire avec un total de 31 demandes validées contre 43 en 2019-2020.

Concrètement, en termes de formations organisées, on recense 28 sessions dispensées par 14 opérateurs différents, et pour lesquelles 643 inscriptions ont été enregistrées.

Le nombre d'inscrits dans les formations « intégrées » au programme de l'IFC dépend de plusieurs facteurs comme la qualité et l'intérêt des formations proposées, leur concordance avec l'actualité des évolutions du système éducatif, le type d'événement organisé, la capacité d'accueil des lieux de formation, etc.

La majorité des intégrations se présentent davantage comme des colloques, des conférences ou encore sous la forme de divers ateliers. Certaines mettent en avant les résultats des recherches tandis que d'autres présentent des outils dans des secteurs d'activités ou des disciplines variés. Le déroulement de ces intégrations diffère souvent des formations dites « traditionnelles ».

2.1.5. Les actions formatives spécifiques

Pendant l'année scolaire 2020-2021, l'activité globale en lien avec les actions formatives spécifiques a été fortement impactée par la pandémie du coronavirus. En ce contexte, les deux rubriques proposées ci-dessous correspondent à des actions spécifiques maintenues malgré les fortes restrictions organisationnelles imposées par les mesures sanitaires.

2.1.5.1. Les formations visant spécifiquement le « numérique »

Dans cette rubrique, il convient de distinguer d'une part les formations dont l'objectif général porte sur la plus-value pédagogique des outils numériques en lien avec les apprentissages des élèves, et d'autre part les formations visant à développer les compétences techniques des enseignants quant à l'utilisation professionnelle des outils numériques.

Au total, 22 sessions visant la plus-value pédagogique des outils numériques ont été organisées pour un total de 230 participants. Ces formations ont essentiellement rassemblé des enseignants de l'enseignement fondamental ordinaire ainsi que quelques enseignants de l'enseignement fondamental spécialisé et du secondaire spécialisé. Sur l'ensemble des questionnaires d'évaluation récoltés, 95% des répondants ont jugé que globalement les formations auxquelles ils ont participé répondaient à leurs attentes et les satisfaisaient. En outre, 92% ont trouvé que les formations contribuaient à répondre à leurs besoins professionnels.

Plus précisément, il importe de souligner parmi ces formations :

Les formations avec une porte d'entrée disciplinaire

Ces formations poursuivaient comme objectifs la découverte des outils numériques au service des apprentissages, ainsi que l'analyse et l'expérimentation des effets de ces outils sur l'apprentissage, la pratique d'enseignement, la gestion de la classe et la posture d'enseignant.

Quatorze sessions ont été réalisées, portant comme intitulés :

- *Le numérique, ça vous branche ? Connectées ou déconnectées, des activités pour vous lancer dans les codes et les algorithmes, au service des compétences du 21^e siècle.*
- *Les nouvelles technologies en mouvement. Quel est leur intérêt dans l'apprentissage des langues ? Comment choisir et intégrer les outils numériques à ma pratique pédagogique en langues modernes ?*

Les formations à destination des personnes-relais TIC (aujourd'hui renommées « délégué référent numérique »)

Ces formations poursuivaient quant à elles les objectifs suivants :

- Identifier les freins et les facilitateurs à l'intégration d'outils numériques au sein de sa classe, de son établissement ;
- Identifier et analyser des pratiques pédagogiques propices à l'intégration d'outils numériques ;
- Analyser les effets d'outils numériques sur l'apprentissage, la gestion de la classe et sa posture d'enseignant afin de construire un projet intégrant de manière réflexive un ou plusieurs outils numériques ;
- Inventorier les besoins de formations techniques plus spécifiques en lien avec l'utilisation des outils choisis ;
- Construire et partager ses ressources et ses pratiques techno-pédagogiques ;
- S'outiller pour devenir personne relais TIC au sein de son établissement.

En pratique, huit sessions ont été organisées, avec comme seul intitulé :

- *Se lancer dans l'utilisation d'outils numériques en classe et devenir personne-relais TIC pour son établissement*

Les formations développant les compétences techniques des enseignants

Avec dix-sept sessions organisées, ces formations travaillaient deux objectifs :

- Informer et sensibiliser aux métiers et aux technologies de pointe dans le secteur professionnel ;
- Apprendre à intégrer de nouvelles connaissances et savoir-faire dans ses pratiques d'enseignement.

Les intitulés des formations organisées étaient les suivants :

- *Comment scénariser un Escape Game pédagogique dans un environnement numérique? Concepts et mise en oeuvre*
- *Développer des contenus interactifs en soutien de parcours apprenants présentiels et à distance: Quizz, Genial.ly, Padlet, H5P, etc.*
- *Développer l'autonomie des élèves à besoins spécifiques grâce à l'iPad*
- *Formation à distance : Créer des parcours apprenants avec Genial.ly*
- *Formation à distance : Organiser et animer une visioconférence interactive*
- *Formation à distance : Créer des vidéos pédagogiques*
- *Formation à distance : Créer des quizz et des exercices interactifs pour la classe ou à distance*
- *Formation à distance : Produire des visuels stimulants et efficaces pour la classe ou à distance*
- *Formation à distance : Concevoir et animer un blog pédagogique pour structurer les apprentissages pour la classe ou à distance*
- *Formation à distance : les outils et méthodes pour une recherche d'informations pertinente et l'organisation d'une veille efficace sur Internet*
- *Utiliser Teams et la suite Office 365, pour collaborer avec ses collègues, créer des contenus interactifs, animer une classe numérique et favoriser le travail à distance*

2.1.5.2. Les formations visant spécifiquement le FLA, le FLESCO et le FLE

Ces formations portant sur une thématique particulièrement prioritaire ont pu être maintenues en recourant notamment à la formation à distance synchrone. Au total, seize sessions ont été organisées à l'attention de 237 participants. Parmi ceux-ci, 165 provenaient de l'enseignement fondamental ordinaire. Les retours d'évaluation montrent un taux de satisfaction extrêmement élevé avec plus de 96% d'avis globalement positifs.

Les formations visaient trois objectifs :

- Repérer et identifier les difficultés du français de scolarisation pour des "élèves allophones" et/ou des "élèves francophones vulnérables" ;
- S'appuyer sur le ou les dispositif(s) soutenu(s) par la FWB pour mettre en œuvre les aménagements et les soutiens aux élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement ;
- Envisager les collaborations utiles et le travail interdisciplinaire pour favoriser la maîtrise de la langue d'enseignement.

Dix sessions ont été prises en charge par les formateurs internes de l'IFC avec comme intitulé « *Aider mes élèves à maîtriser la langue d'enseignement* ». Les six autres sessions étaient proposées par les opérateurs provenant du marché public avec comme intitulés :

- *Français langue d'apprentissage et de scolarisation : travailler en groupes de besoins*
- *Enseigner le français langue de scolarisation à des élèves allophones*

2.2. La formation à destination du service général de l'Inspection

Au cours de l'année 2021, l'IFC a organisé la formation initiale des candidats inspecteurs coordonnateurs. Cette formation s'est déroulée du 18 janvier au 1^{er} mars 2021 ; 17 inspecteurs l'ont commencée, 14 l'ont terminée. Le décret de l'inspection autorise l'inscription à la formation qu'à la condition d'être candidat à la fonction d'inspecteur coordonnateur. Intéressés par la formation mais pas par la fonction, certains n'assistent dès lors pas à la dernière, voire aux deux dernières journées traitant de l'épreuve de certification.

Cette formation a été assurée par Séphora Boucenna, enseignante au Département Éducation et Technologies de l'Université de Namur (DET UNamur), et par John Cultiaux, enseignant au Département des Sciences de Gestion de l'UNamur. Elle s'est déroulée sur 30 heures réparties en cinq modules de 6 heures :

- Module 1. Introduction de la formation et « postures managériales »
- Module 2. Gérer et soutenir une dynamique collective
- Module 3. La gestion de projets
- Module 4. Le management des opérations
- Module 5. Travail d'intégration du module de formation et bilans

Chaque module alternait des apports théoriques et des activités d'expérimentation en sous-groupes, avec comme fil rouge deux situations proposées par le service général de l'Inspection (SGI) et des temps de méta-analyse et de réflexivité.

Suite à la crise sanitaire, les formations initiales relatives à l'audit en milieu scolaire pour le deuxième tiers du service de l'Inspection ont dû être reportées après le congé de printemps.

En avril, mai et juin, les inspecteurs concernés se sont ainsi familiarisés aux changements de posture et d'identité professionnelle, à l'aptitude à la réflexivité, au renforcement de la dimension collective du travail, ainsi qu'à la gestion des relations à la fois personnelles, interpersonnelles et groupales dans des situations de communication orale et écrite. Ce volet de trois jours a été assuré par la Haute École Libre Mosane de Liège retenue dans le cadre d'un marché public.

Dès la fin du mois d'août, ces inspecteurs ont terminé leur formation initiale en se familiarisant avec les différents éléments à mobiliser dans le cadre des missions d'audit, que ce soit avant, pendant et après l'intervention dans les écoles. Ce volet était dispensé par Monsieur Jean-Michel Cassiers, du Service général de l'audit en FWB.

À la même période (fin août), les derniers inspecteurs du SGI ont également débuté leur formation initiale d'auditeur. Outre les modules précédemment décrits, ils ont suivi une information donnée par l'Inspectrice générale coordinatrice à propos de la charte de l'audit en milieu scolaire (2h) ainsi qu'un module relatif aux indicateurs leur permettant de mieux comprendre les données mises à leur disposition par le Service général de l'analyse et de la prospective (4h).

2.3. La formation initiale des directions

Depuis la modification décrétele du 14 mars 2019 définissant un nouveau plan pour la formation initiale des directions, un autre dispositif est entré en application à partir du 1^{er} septembre 2019. Dorénavant, le volet interréseaux de la formation se structure non plus en trois axes (relationnel, administratif et pédagogique) mais en deux axes :

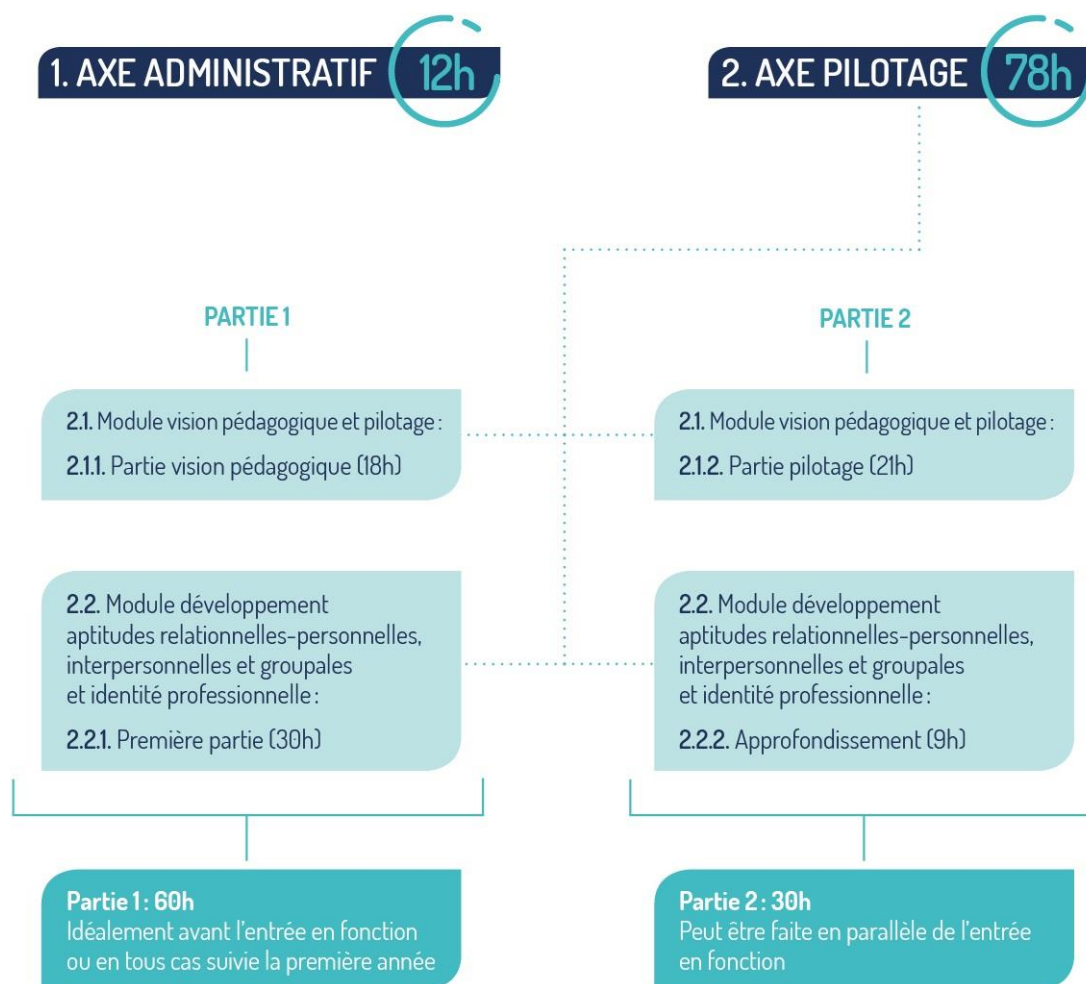


Tableau 4 – La structure du volet interréseaux de la FID

En principe, le volet interréseaux de la formation initiale des directions cible à la fois :

- 1) Les enjeux et orientations du système éducatif, et notamment les valeurs, les finalités, les objectifs et missions prioritaires du système éducatif en vue de développer chez les directeurs une vision pédagogique et une capacité de pilotage de leur école en cohérence avec ceux-ci ;
- 2) Les responsabilités et compétences communes à tous les directeurs.

Pour ce faire, chaque axe est orienté vers des objectifs pédagogiques précis que l'on peut résumer ainsi :

**Axe
administratif**

1) Acquérir les éléments de base pour appréhender le cadre légal et réglementaire, la hiérarchie des normes et les principes généraux de droit

2) Appréhender les principales bases légales pertinentes du niveau concerné

3) S'initier à une démarche de recherche dans les bases légales et réglementaires pour pouvoir résoudre des cas pratiques simples et actualiser et approfondir ses connaissances sur une problématique donnée

Axe pilotage

1) Développer une vision pédagogique en lien avec les orientations du système éducatif, à partir de laquelle le directeur exercera le leadership pédagogique qui lui revient et organisera le pilotage de son école

2) Développer des compétences et aptitudes relationnelles, interpersonnelles et groupales, notamment, en organisation scolaire, en vue d'atteindre les objectifs et missions prioritaires du système éducatif

En termes d'activités, durant la période comprise entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021, l'IFC a organisé et/ou certifié 123 sessions de formations pour les 2 axes de formation du volet interréseaux de la formation initiale des directions. Si au cours de l'année 2019-2020 l'IFC n'avait pu organiser et/ou certifier que 22 sessions à l'attention des directions, il convient de relever que la crise sanitaire a empêché le déroulement de sessions et/ou de certifications pendant plusieurs mois de l'année 2020, expliquant de ce fait la plus faible proportion de sessions dispensées au cours de l'année 2019-2020.

Par ailleurs, plusieurs sessions de formation supplémentaires ont également été demandées aux opérateurs de formation en 2020-2021 afin de répondre à la demande, notamment pour le module vision pédagogique et le module développement des compétences et aptitudes relationnelles, interpersonnelles et groupales et construction de l'identité professionnelle de la fonction de directeur.

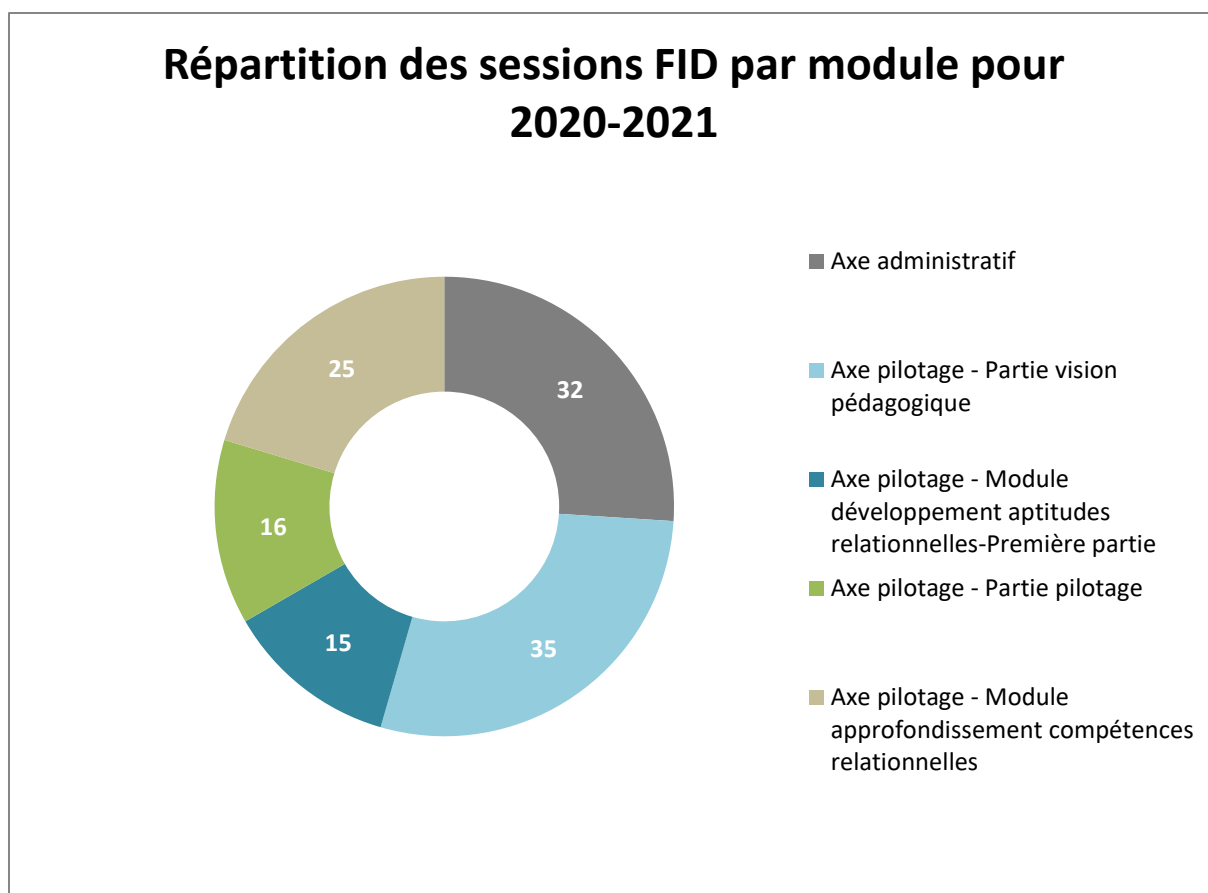


Tableau 5 – Les sessions organisées en 2020-2021 pour la FID

En termes d'inscriptions, on recense 2493 personnes inscrites initialement aux 123 sessions de formations organisées. Sur les 82 sessions avec certification, on compte 1639 personnes ayant participé à plus 75% de la formation. Parmi celles-ci, 38,4% étaient en fonction. Sur ces 1639 participants, 1537 ont présenté la certification, soit 93,7 % des personnes. Ce taux est plus bas que ceux des années précédentes qui avoisinaient les 97%. Cette baisse d'environ 4% s'explique d'une part au prisme de la situation sanitaire qui a impliqué plus de participants malades ou en quarantaine, et d'autre part en raison du report de certaines dates de certification suite aux changements des mesures sanitaires.

Globalement, le taux de réussite en 2020-21 est de 92,1%, ce qui représente une diminution de 3 à 4% en comparaison des années précédentes. La baisse se marque surtout au niveau de la partie vision pilotage.

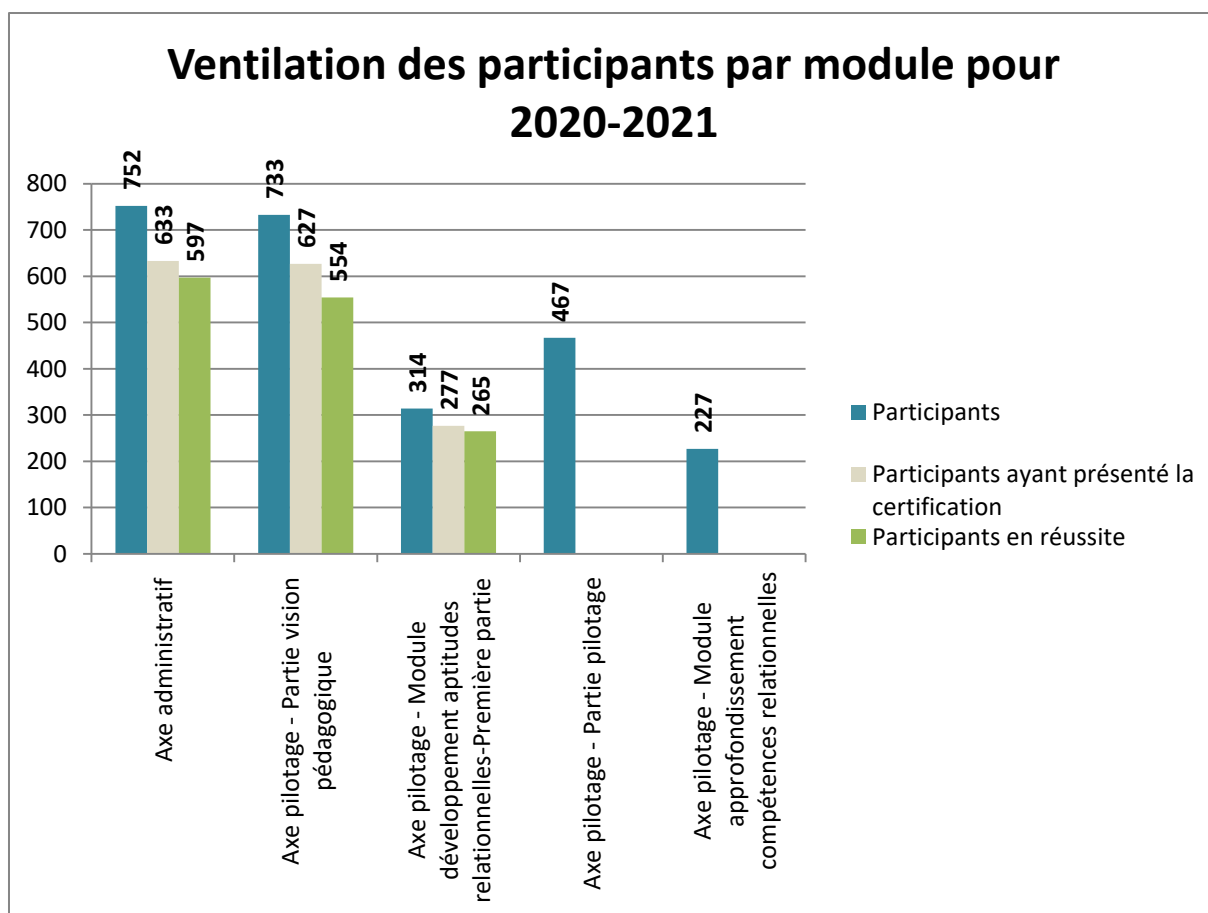


Tableau 6 – Les participants en 2020-2021 pour la FID

En outre, l'IFC a réceptionné 637 demandes de participation à la formation initiale des directions entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021.

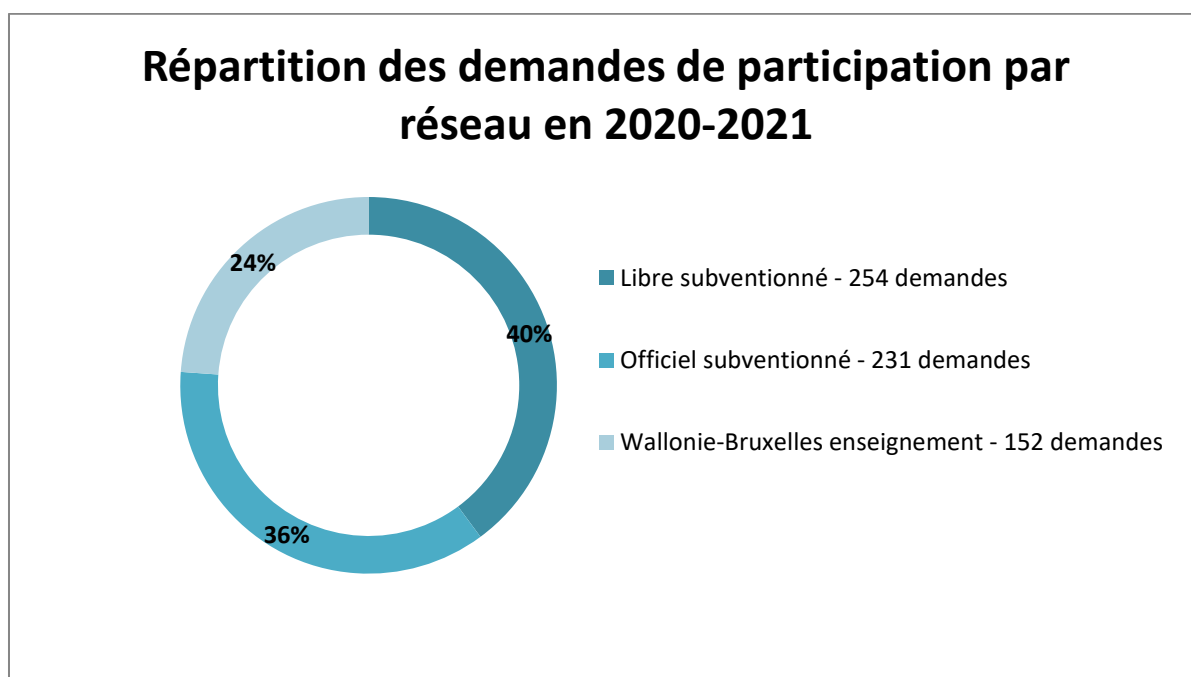


Tableau 7 – Les demandes de participations en 2020-2021 pour la FID

2.4. La formation complémentaire : module fondamental / module DI

Dans le cadre de la formation module DI / module fondamental, aucune formation n'a été organisée durant l'année 2021, le marché public de 2016 étant arrivé à son terme.

Un nouveau marché a été lancé en juillet 2021 avec un total de 11 lots :

- Psychologie des enfants 5-12 ans
- Psychologie des adolescents 12-15 ans
- Didactique en langues étrangères
- Didactique en histoire, géographie, sciences sociales, sciences économiques
- Didactique en français FLE
- Didactique en éducation physique
- Didactique en mathématiques et en sciences
- Didactique en éducation artistique
- Didactique en CT et PP
- Didactique en cours philosophiques
- Langue des signes.

Les formulations des objectifs de formation n'ont pas été retravaillées depuis le précédent marché mais quelques modifications mineures d'ordre pédagogique ont été apportées aux fiches techniques pour les rendre plus explicites.

En mars 2021, une première réunion a été organisée avec les opérateurs du précédent marché pour leur exposer le rapport d'évaluation des formations prestées de 2017 à 2020. Des éléments tels que les taux de participation et de réussite leur ont été présentés et des pistes de régulations des formations leur ont été suggérées par les pédagogues de l'IFC, sur base des évaluations des participants. C'est lors de cette réunion que les opérateurs ont été informés qu'un cahier spécial des charges allait leur être transmis en vue du lancement du marché 2021-2023.

Les offres de formation étaient attendues pour septembre 2021 avec une attribution du marché programmée en novembre 2021.

Dans le cadre de ce nouveau marché public, une vingtaine d'offres ont été déposées par les opérateurs et analysées par les pédagogues de l'IFC. Suite aux analyses, des réunions de négociation ont été menées en distanciel avec chaque opérateur en vue de retravailler entièrement leur document pour répondre plus précisément aux objectifs, d'effectuer des modifications mineures d'amélioration, ou bien leur indiquer de maintenir leur document en l'état dans le cas d'une offre jugée excellente. Les offres retravaillées par les opérateurs ont été analysées une seconde fois par les pédagogues, et celles déposées pour un même lot ont été comparées entre elles pour attribution. Une réunion a eu lieu en présentiel avec les opérateurs dont les offres ont été retenues afin d'harmoniser les différents points relatifs à l'évaluation certificative de la formation. Lors de cette réunion, il a été décidé d'apporter des

modifications à propos des modalités de l'évaluation certificative du module *Psychologie cognitive* de la formation.

Pour information, une relance de marché a dû être effectuée en décembre 2021 pour le lot 8, relatif à l'éducation artistique (musicale et plastique) avec une attribution du marché en janvier 2022.

Les premières sessions de formations, d'une durée de 20h à 40h selon les lots, ont débuté en janvier 2022.

Demands de participation

Un total de 2473 demandes de participation à la formation module DI/fondamental est relevé entre 2011 et 2021.

L'évolution du nombre de demandes de participation de 2011 à 2021 se représente de la façon suivante :

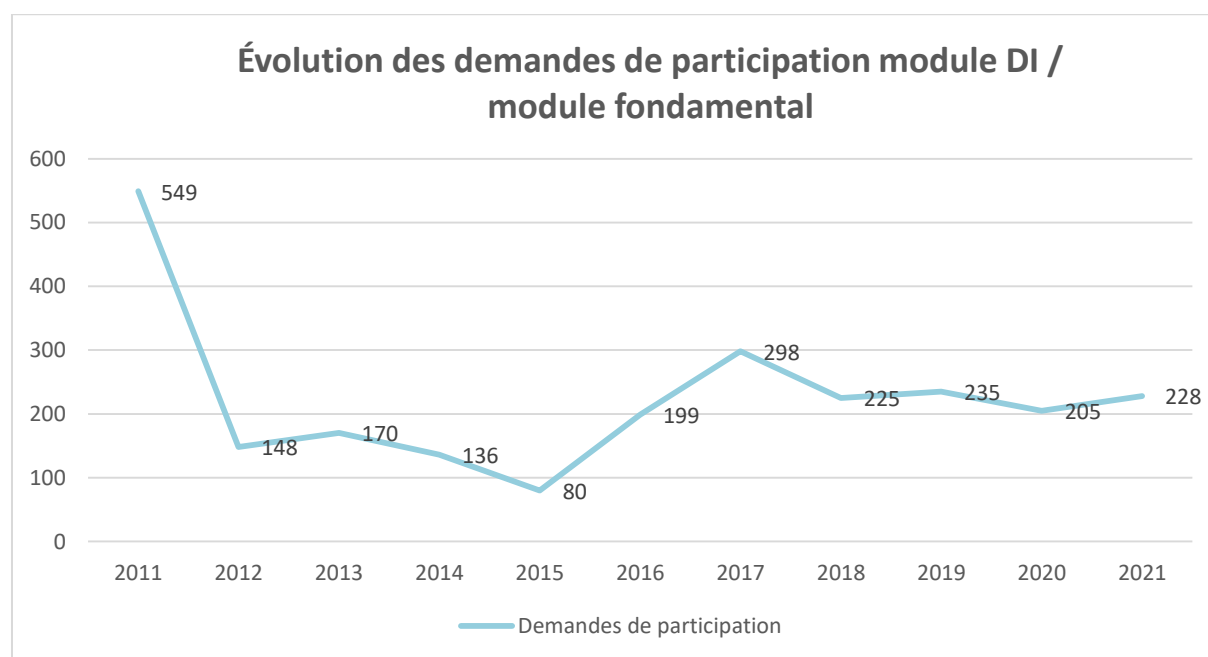


Tableau 8 – Les demandes de participation de 2011 à 2021 pour Module DI

Depuis le pic de demandes de participation de 2011 correspondant à la première année de mise en œuvre du décret *barème 501*, le nombre fluctue entre les extrêmes de 2017 (298 demandes de participation) et de 2015 (80 demandes de participation). Il semble cependant s'être stabilisé aux alentours d'une moyenne de 220 demandes par an depuis l'année 2018. La crise sanitaire ne semble pas avoir eu d'impact sur le nombre de demandes de participation en 2021, ce dernier étant en légère augmentation par rapport à 2020.

Précisons que sur un total de 228 demandes de participations introduites en 2021, 45 ont été refusées par l'AGE et 177 ont été validées. Seules 6 demandes restent actuellement en attente de traitement.

2.5. Le dispositif de formation consacré à la thématique du tronc commun

En accord avec la mission qui lui a été confiée³, l'IFC a continué d'assurer pendant toute l'année 2020-2021 le déploiement du dispositif consacré à la thématique du tronc commun, en proposant via ses formateurs internes :

- 1) Des formations à l'attention des directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales de l'enseignement ordinaire.

Proposée sur une base volontaire, cette formation d'une journée vise comme objectifs la compréhension du sens et des enjeux du tronc commun, l'appropriation des référentiels ainsi que leur mobilisation dans le cadre du pilotage et du soutien au travail collaboratif des équipes pédagogiques.

- 2) Des formations à l'attention des instituteurs et institutrices de 1^{re}, 2^e et 3^e maternelle, des maîtres de psychomotricité ainsi que des membres du personnel de l'enseignement maternel spécialisé impliqués dans un dispositif d'intégration.

Cette formation obligatoire découpée en trois phases doit permettre aux membres du personnel de s'approprier le contexte général d'élaboration du référentiel des compétences initiales, d'en comprendre le sens ainsi que les enjeux, et de disposer des clés de lecture principales pour l'exercice de leur fonction.

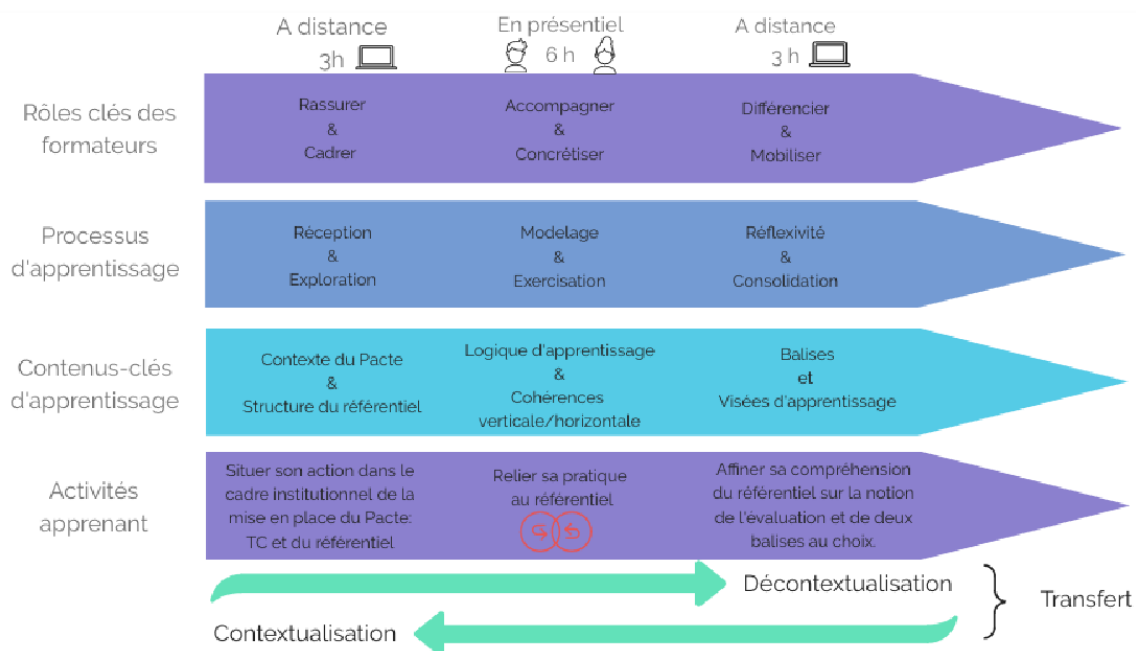


Tableau 9 – Vue synoptique de la formation tronc commun RCI

³ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2019 organisant un dispositif de formation consacré à la thématique du tronc commun.

3) Des formations à l'attention des puériculteurs et des puéricultrices.

Avec une participation sur base volontaire, cette formation d'une journée a comme objectifs principaux de comprendre le sens et les enjeux du référentiel des compétences initiales dans le cadre du tronc commun en proposant de découvrir sa philosophie, sa structure et ses implications au regard du travail conjoint avec les membres du personnel enseignant.

De manière générale, et en particulier dans le dossier tronc commun, les tumultes provoqués par la pandémie et les diverses contingences liées aux conditions sanitaires ont conduit l'IFC à devoir s'adapter, se réorganiser et, parfois même, se réinventer dans les différents aspects du dispositif, que ce soit tant au niveau de l'organisation, de l'administration, que de la pédagogie mise en place. Dans ce contexte mouvant teinté d'incertitudes, garantir la qualité des formations est demeuré une priorité. Pour la préserver, les équipes de l'IFC se sont régulièrement réunies afin de réguler les dispositifs proposés et ainsi veiller à leur bon déroulement.

À titre informatif, un rapport d'évaluation spécifique à ces actions de formation a été réalisé par les services de l'IFC. Le lien vers le document est repris en annexe 6 de ce rapport.

2.6. Les formations des Délégués aux contrats d'objectifs (DCO) et Directeurs de zone (DZ)

Dans la continuité des formations proposées en 2019-2020, les DCO/DZ de la deuxième cohorte ont suivi en 2020-2021 une formation d'insertion professionnelle de 160h, dont 28h pour la constitution des portfolios en vue de l'épreuve de certification. Ces 28h ont été organisées de manière différenciée pour les DCO, d'une part, et pour les DZ, d'autre part.

Hormis le contenu spécifique au portfolio, la formation des DCO/DZ comprend quatre modules obligatoires et deux modules optionnels. Certains modules, ou parties de modules, sont pris en charge par l'Administration générale de l'Enseignement.

Module « Posture et réflexivité » :

Ce module poursuit le développement d'une posture et d'une aptitude à la réflexivité. Il met en œuvre un processus d'intervision qui mobilise les pairs pour interroger et analyser des pratiques. Il consacre également un temps au développement d'une capacité d'adaptation à la diversité et à la spécificité des contextes institutionnels et environnementaux en termes de posture et de réflexivité.

Module « Agent de Pilotage » :

Ce module vise à s'approprier le processus de mise en œuvre des contrats d'objectifs, en particulier leur évaluation (intermédiaire ou finale). Il porte sur l'analyse des données, l'analyse d'un état d'avancement par rapport aux objectifs fixés par l'établissement et aux objectifs d'amélioration du système éducatif, la lecture et la compréhension de l'évolution des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, l'émission d'hypothèses explicatives relatives aux évolutions observées, l'analyse de la pertinence et de la validité des stratégies mises en œuvre.

Module « Agent du changement » :

Il s'agit ici d'approfondir le développement des compétences relationnelles pour agir et communiquer dans le contexte de la mise en œuvre des plans de pilotage ainsi que de travailler à l'acquisition d'une capacité d'adaptation à la diversité et à la spécificité des contextes institutionnels et environnementaux.

Module « Vision systémique » :

La poursuite et l'enrichissement des connaissances sur les politiques éducatives et les stratégies éducatives que les établissements mobilisent ciblent l'acquisition d'une vision systémique du système éducatif et se réfèrent à des fondements scientifiques et légaux. En formation initiale, les objectifs d'amélioration du système éducatif ont été envisagés. En formation d'insertion professionnelle, ce sont les thématiques liées aux stratégies éducatives qui sont travaillées.

Modules « approfondissement » :

Ces modules permettent de rencontrer des besoins de formation particuliers identifiés par l'auto-analyse de chaque candidat en formation initiale puis en formation d'insertion professionnelle. Ils ont pour objet un approfondissement des statistiques, la communication et l'argumentation, ou encore un approfondissement des compétences d'encadrement et de leadership spécialement destiné aux DZ.

Module intégration – portfolio DCO/DZ :

Ce module se rapporte à l'intégration des compétences développées dans les autres modules au cours des formations initiale et d'insertion professionnelle, mais aussi à une intégration plus ambitieuse de l'ensemble de ces compétences dans le cadre de la préparation à la rédaction et à la présentation d'un portfolio. Les participants sont invités à mobiliser ces compétences dans des analyses de cas et d'incidents critiques. Les cas et situations seront suffisamment variés pour rencontrer différents contextes scolaires et situations auxquels ils pourraient être confrontés.

2.7. Les formations IFC données par les formateurs internes

En complémentarité de la collaboration avec des opérateurs externes de formation intervenant dans le cadre de marchés publics ou de conventions, l'IFC prend en charge avec son équipe de formateurs internes plusieurs formations en lien avec des enjeux prioritaires du système éducatif.

Comme pour les autres formations, l'activité des formateurs internes a été impactée par les restrictions sanitaires relatives à la pandémie. Pourtant, en faisant abstraction des sessions « tronc commun » et « application pilotage », les formateurs internes de l'IFC disposaient initialement de presque 300 formations programmées pour l'année 2020-2021.

Devant l'impossibilité de former en présentiel au cours de la majeure partie de l'année scolaire, les équipes de formateurs internes ont dû repenser leur approche pédagogique et proposer des formations en distanciel synchrone par le biais de logiciels de visioconférence.

Dans ces conditions, ce sont 37 sessions de formations organisées complètement à distance qui ont été dispensées. Principalement, on retrouve dans les thématiques abordées les outils numériques, le FLA ainsi que des sessions à l'attention des éducateurs.

D'un point de vue organisationnel, le travail des formateurs internes s'appuie sur des logiques collaboratives et de co-construction, avec des formations données majoritairement en binôme, des réunions de régulation en équipe pour la gestion des projets, la mise en commun des ressources et des connaissances à travers le partage d'expériences, le développement d'une posture de pratique réflexive... etc.

Par ailleurs, il semble pertinent de préciser que le fait d'occuper une fonction de formateur interne à l'IFC contribue également au développement professionnel de la personne, que ce soit en termes de compétences pédagogiques, communicationnelles, ou encore d'acquisition de savoirs théoriques relatifs aux thématiques des formations données ou aux orientations stratégiques du système éducatif.

Chapitre 3 : Organisation et gestion de l'IFC

3.1. Le contrat de gestion

Le contrat de gestion actuel de l'IFC a été adopté par le Gouvernement le 12 juillet 2017⁴. Il a été initialement approuvé par le CA du 25 août 2016. Fin 2020, le contrat de gestion a été prorogé de plein droit, conformément à l'article 42, §3, alinéa 2 du Décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière. Le 26 novembre 2020, le Conseil d'administration a acté la demande de prorogation. Par arrêté ministériel du 14 janvier 2021⁵, la Ministre de tutelle a acté cette prorogation.

Aucune règle provisoire n'a été fixée par le Gouvernement conformément à l'article 42, §3, dernier alinéa, du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un Institut de la formation en cours de carrière en attente de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat de gestion.

3.2. Les organes de gestion et de contrôle

L'Institut de la Formation en cours de Carrière est un organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique (OIP de type 2) et dont la direction est assurée par un Fonctionnaire dirigeant désigné par le Gouvernement (*cf.* art. 30 du décret du 11 juillet 2002), sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau.

Toutes les décisions prises par ces deux instances sont elles-mêmes soumises au contrôle des deux commissaires du Gouvernement. En outre, le Collège des Commissaires aux comptes (un Réviseur d'entreprise et un Conseiller à la Cour des comptes) contrôle l'usage des deniers publics.

⁴ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du contrat de gestion de l'Institut de la Formation en cours de carrière (*M.B.*, 11 août 2017).

⁵ Arrêté ministériel du 14 janvier 2021 actant la prorogation du contrat de gestion de l'institut de formation en cours de carrière (IFC) (*M.B.*, 22 janvier 2021).

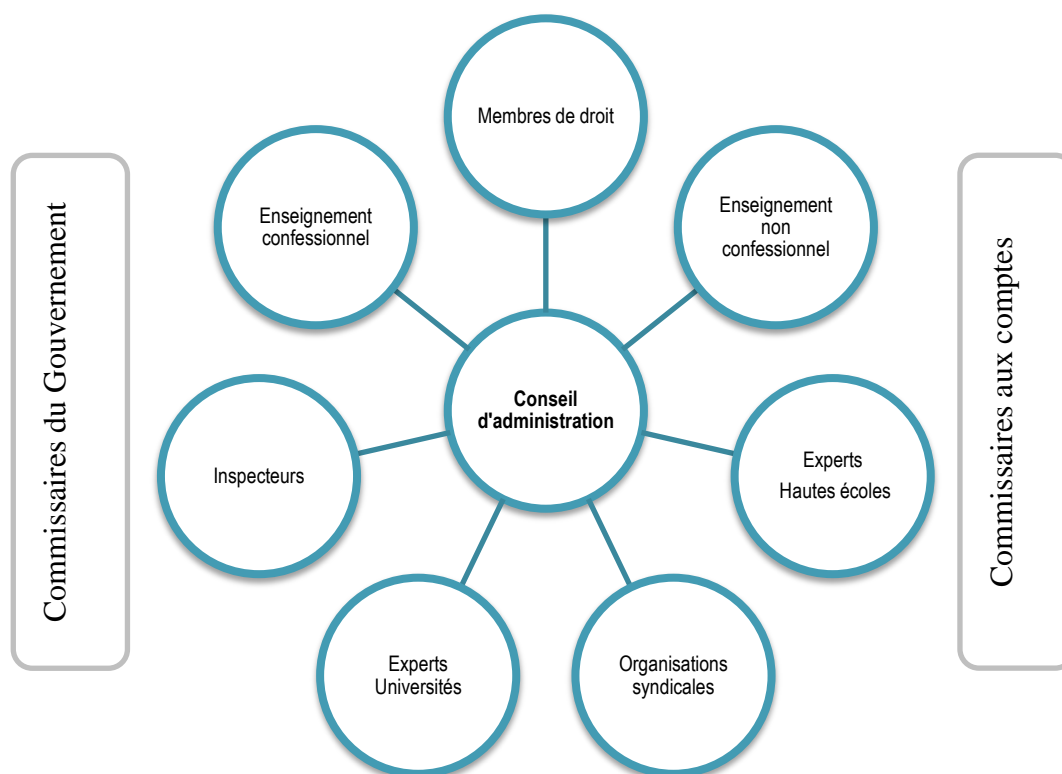


Tableau 10 – Composition du Conseil d'administration de l'IFC

Catégorie	Effectifs	Suppléants
Membres de droit	L'Administrateur général de l'AGE ou son délégué (Président du CA) : Lise-Anne HANSE Le Directeur général de la DGPSE ou son délégué : Quentin DAVID Le Directeur général de la DGEO ou son délégué : Fabrice AERTS-BANCKEN Le Directeur général de la DGPE ou son délégué : Lisa SALOMONOWICZ Le Délégué coordonnateur du Service général du Pilotage ou son délégué : pas de mandat attribué L'Inspecteur général coordonnateur ou son délégué : Pascale GENOT	
Un représentant de Wallonie-Bruxelles Enseignement	Abdefattah TOUZRI	Odette FERON

Trois représentants des FPO de l'enseignement non confessionnel	Sébastien SCHETGEN Philippe BARZIN Michel BETTENS	Véronique PIERCOT Stéphanie DEBUSSCHERE Raymond VANDEUREN
Deux représentants des FPO de l'enseignement confessionnel	Christophe MOUREAUX Eric DAUBIE	Sophie DE KUYSSCHE Patrick LENAERTS
Trois membres représentants les organisations syndicales	Joseph THONON Philippe DOLHEN Christine GENOT	Stéphanie BERTRAND Xavier TOUSSAINT Stephan SEYNAEVE
Un expert issu des Hautes écoles	Anne GIACOMELLI	Nathalie KINIF
Un expert issu des Universités	Sandrine BIEMAR	Marc DEMEUSE
Commissaires du Gouvernement	Thomas GILSON Alain JEUNEHOMME	
Commissaires aux comptes	Florence THYS, Conseillère à la Cour des Comptes Christine COYETTE-VANDEN BOSCH, Réviseur d'entreprise	

Le Décret du 17 juin 2021 modifie, à partir du 1^{er} septembre 2021 la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'IFPC ; il s'agit de la composition reprise dans le tableau ci-dessus. Le Bureau de l'IFPC est composé du président du Conseil d'administration ainsi que des trois vice-présidents.

Notons, par ailleurs, que le médiateur de la Région wallonne et de la Communauté française veille à la qualité du service rendu au public. Parallèlement, le Gouvernement et le Parlement vérifient, à partir des rapports d'activités, des rapports d'évaluation, mais également des questions portant sur l'un ou l'autre sujet d'actualité, le fonctionnement et la qualité du travail de l'IFC.

Les ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2021 sont repris à l'annexe 2. Concrètement, le Bureau s'est réuni 13 fois. Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois quant à lui. D'un point de vue organisationnel, en 2021, les réunions ont principalement été organisées par l'intermédiaire de la visioconférence, en raison du contexte sanitaire.

Enfin, il paraît opportun de préciser que l'IFC est doté d'un règlement organique approuvé par le CA en date du 25 janvier 2018, adopté par le Gouvernement le 29 août 2018 et publié au Moniteur belge le 20 septembre 2018.

3.3. Les membres du personnel

D'un point de vue organisationnel, l'IFC est dirigé par un Fonctionnaire dirigeant⁶ désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Suite à la mise en œuvre du nouveau décret du 17 juin 2021, le poste de Fonctionnaire dirigeant devient une fonction d'Administrateur général.

Au niveau des ressources humaines, en 2021, l'institut compte 60 membres du personnel répartis au sein de la Direction, du Service administratif, du Service pédagogique, du Service des affaires transversales ainsi que des équipes de formateurs internes.

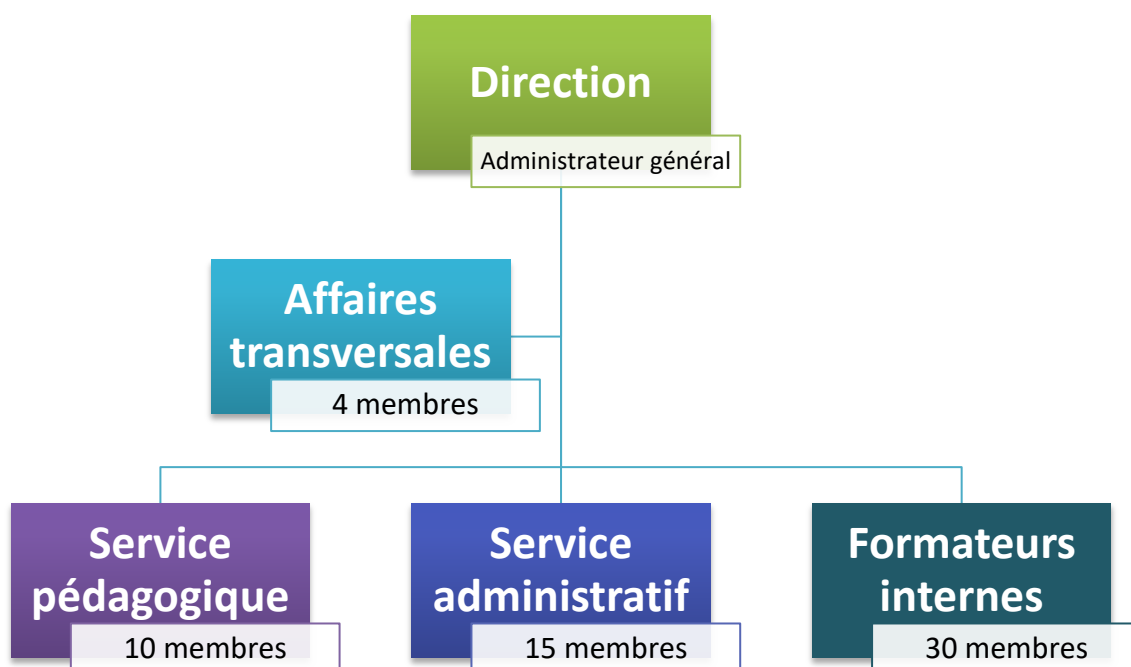


Tableau 11 – Répartition du personnel de l'IFC en 2021

À l'exception de l'Administrateur général, tous les membres du personnel sont recrutés et nommés par le Bureau, conformément à l'article 45 du décret de 2002.

Un listing complet reprenant l'ensemble des membres du personnel de l'IFC se trouve en annexe 3 de ce rapport.

⁶ Monsieur Christophe Mélon occupe le poste hiérarchique de Fonctionnaire dirigeant faisant fonction depuis le 15 septembre 2020.

3.4. Les marchés publics

Durant l'année 2021, l'IFC a notamment attribué les marchés publics suivants :

- le marché de services de formation en cours de carrière du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et des agents des centres PMS pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- le marché de services de formation en cours de carrière macro-obligatoire en interréseaux pour les maîtres spéciaux en éducation physique et les psychomotriciens des établissements de l'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la FWB pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- le marché public de services relatif à la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens;
- le marché public de service visant à la désignation d'un avocat pour l'Institut.

Les données synthétiques des marchés attribués et des marchés en cours en 2021 sont reprises en annexe 5.

L'ensemble des marchés publics est géré et supervisé par le Services des Affaires transversales ainsi que l'Administrateur général. Les marchés de services de formation nécessitent en particulier l'implication de l'équipe pédagogique, tandis que les marchés de fournitures sont pris en charge exclusivement par le service administratif.

L'entrée en vigueur en 2017 de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics a nécessité une adaptation des procédures de marchés utilisées à l'IFC. Grâce à différentes formations suivies par le Service des Affaires transversales, cette transition a pu être assurée et les nouvelles procédures utilisées sont en phase avec la législation. Le Service des Affaires transversales organise par ailleurs une veille juridique afin de s'assurer que les procédures respectent les évolutions législatives.

Depuis 2014, les procédures relatives au marché public de services de formation ont été informatisées par le biais d'une interface en ligne permettant : d'une part l'encodage des candidatures et des offres par les soumissionnaires, et d'autre part l'analyse de celles-ci par les pédagogues de l'IFC. Cette plus-value, rendue possible par le développement d'une application interne par l'équipe informatique de l'IFC, s'inscrit dans un processus constant de régulation.

Par ailleurs, une des caractéristiques singulières de ces marchés publics concernant les services de formation demeure leur opération selon une procédure négociée. Bien que recevant des centaines d'offres chaque année, l'IFC veille à négocier séparément avec chaque soumissionnaire. Le moment de la négociation permet notamment de clarifier et d'améliorer les offres de formation. Concurrément, ce temps d'échange avec les soumissionnaires consacre un moment d'évaluation et de régulation des actions formatives déployées l'année

précédente. Sur le principe, l'offre de formation est analysée avant et après la négociation en vue d'être comparée aux autres offres d'un même lot.

L'analyse préalable à la négociation se réalise à partir de critères portant tant sur le contenu que la méthodologie. Une attention particulière se focalise également sur le profil de chacun des formateurs, avec la vérification des trois éléments requis :

- connaissance et expertise du sujet traité ;
- expériences professionnelles utiles prouvées, par exemple dans l'enseignement ou dans le cadre d'un projet de recherche ;
- expériences professionnelles en matière de formation d'adultes.

Bien conscient des enjeux liés à ces procédures de marchés publics, l'IFC met en place tout un dispositif de communication afin d'accompagner les soumissionnaires tant dans le dépôt des candidatures et des offres que dans l'attribution des marchés. Pour ce faire, il apparaît pertinent de relever, entre autres :

- l'organisation de réunions d'information à l'attention des futurs soumissionnaires regroupant des représentants de chaque service de l'Institut ;
- la mise à disposition de plaquettes informatives sur la navigation dans l'interface et les procédures de marché public ;
- une permanence assurée par les différentes équipes de l'IFC afin de répondre aux appels téléphoniques et, dans un délai de trois jours maximum, aux sollicitations reçues par mail.

3.5. Les conventions de collaboration

En dehors des marchés publics, l'IFC noue des conventions de collaboration avec plusieurs partenaires institutionnels qui sont :

- Les Centres de compétence de la Région wallonne ;
- Les Centres de technologies avancées ;
- Annoncer la Couleur ;
- YAPAKA ;
- Le Service général des Lettres et du Livre ;
- L'ONE pour les professionnels de l'accueil « Décret ATL » (qui ont un droit d'accès aux formations organisées par l'IFC) ;
- Le SPW, DGO Mobilité et Voies hydrauliques ;
- Le CRP
- Les services du Ministère de la FWB, et plus particulièrement : la Direction générale du pilotage du système éducatif, le service général de l'Inspection, ainsi que le Service général d'audit.

Ces partenariats permettent à l'IFC d'augmenter la diversité de son offre de formations en proposant des thématiques parfois très spécifiques et techniques, notamment pour le public de l'enseignement qualifiant.

Les Centres de compétence (CDC) de la Région wallonne et les Centres de technologies avancées (CTA) mettent à disposition des enseignants en formation leurs équipements de pointe. Ces collaborations se traduisent par une diversité d'offres de formations dans de multiples secteurs, avec pour objectif d'informer et de sensibiliser les professeurs des cours techniques et de pratique professionnelle sur les métiers et les technologies de pointe, et de leur apprendre à intégrer de nouvelles connaissances et d'autres savoir-faire dans leurs pratiques d'enseignement.

En matière de citoyenneté, une convention de collaboration est signée avec Annoncer la Couleur (ALC), programme fédéral d'éducation à la citoyenneté mondiale proposant aux enseignants des démarches pédagogiques originales et participatives pour aborder cette thématique avec les jeunes.

Par ailleurs, le service YAPAKA, qui met en place un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, offre une formation sur « L'enfance négligée ou maltraitée : coordonner nos actions » à destination des directions des établissements scolaires et des agents PMS.

Le Service général des Lettres et du Livre et l'IFC collaborent dans le cadre de la formation « Personne Relais Lecture : lire, l'affaire de tous ». Lors de ces formations, le SGLL met à disposition de l'IFC des intervenants pour réaliser l'exposé des ressources et des outils mis à disposition par la FWB en lien avec la lecture, ainsi que pour l'animation de plusieurs ateliers.

Le Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, collabore avec l'IFC dans le cadre de formations « Référent EMSR » (Éducation à la Mobilité et à la Sécurité Routière) à destination des membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire ou spécialisé.

En 2021, le Ministère de la FWB, et plus particulièrement la Direction générale du pilotage du système éducatif, le service général de l'Inspection ainsi que le Service général de l'audit ont collaboré avec l'IFC dans le cadre de formations à destination des membres du personnel du service général de l'Inspection (formation à l'audit en milieu scolaire).

La Direction générale du pilotage du système éducatif a également collaboré avec l'IFC dans le cadre de l'organisation de la formation en cours de carrière interréseaux des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (CSA). Cette formation porte sur l'application pilotage, conformément à la décision du Bureau du 10 janvier 2020.

Enfin, le Centre de ressources pédagogiques et l'IFC ont collaboré à la construction et la mise en place du scénario pédagogique de la formation hybride dans le cadre des formations liées au tronc commun.

Pour chacun des partenaires avec lesquels l'IFC conventionne, une réunion de régulation est organisée chaque année en vue d'améliorer les offres de formations concernées.

3.6. La contribution aux Plans d'actions du Gouvernement et aux travaux des instances européennes

L'IFC apporte son expertise sur des thématiques pour lesquelles il forme, entre autres, les membres du personnel de l'enseignement. Parallèlement, il contribue à fournir des indicateurs au Conseil de l'Europe concernant l'enseignement et la formation professionnelle.

Dans ce cadre, l'IFC répond notamment aux sollicitations du Service Stratégie et Qualité de la Direction du Support transversal de l'Administration générale de l'Enseignement.

3.7. La communication envers les usagers

Les usagers ont de multiples possibilités d'interpeller l'IFC afin de faire état de leurs besoins ou leurs demandes, non seulement à travers les moyens de communication traditionnels (mails, téléphone, réunions, représentations publiques...), mais également par l'intermédiaire d'un questionnaire d'évaluation qui est remis à chaque participant au terme de sa formation. Ce questionnaire est complété sur place ou en ligne de manière anonyme, et ce à l'issue de la formation. Il sera ensuite encodé et analysé par nos services.

Le questionnaire d'évaluation est un des moyens par lequel le participant peut communiquer à l'IFC un retour sur la formation qu'il a suivie, et notamment l'identification de nouveaux besoins pour lesquels, de son point de vue, il ne trouve aucune offre de formation parmi l'offre globale proposée actuellement. L'analyse de ces besoins a été communiquée aux groupes de travail chargés de l'élaboration des programmes.

Afin d'assurer la publicité des informations relatives à ses activités, l'Institut déploie principalement sa communication via son site internet qu'il veut de plus en plus accessible et en phase avec l'évolution des comportements des usagers du net. Ce site permet notamment le téléchargement de nombreuses informations liées aux différentes missions de l'IFC. En outre, l'actualisation en temps réel des données relatives aux inscriptions des formations permet aux membres du personnel d'avoir une vue d'ensemble sur la situation de chaque session.

Si le site internet est opérationnel, une révision de son interface est en cours afin d'augmenter son attractivité et d'individualiser la navigation ainsi que la recherche d'informations, notamment par la création d'un compte personnel d'utilisateur. À titre d'exemple, la page consacrée à la formation initiale des directions intègre dès à présent ce nouveau graphisme et ce nouveau système de connexion. En 2021, la migration des autres pages a progressé, notamment sur les différentes interfaces utilisées pour mener les procédures de marché public.

Dans un autre registre, l'IFC assure l'envoi de newsletters aux écoles et aux centres PMS ou directement auprès des membres du personnel ayant manifesté leur intérêt.

À l'heure actuelle, la présence sur les réseaux sociaux est indispensable afin de pouvoir obtenir la plus grande visibilité auprès du public. C'est pour cette raison que l'IFC a décidé de lancer sa propre page Facebook en novembre 2018 (<https://www.facebook.com/IFC.formations>), afin de disposer d'un moyen de communication

actuel et plébiscité par le public. Depuis le lancement, la page a été « likée » par 2.200 personnes. Par ailleurs, elle dispose de plus de 2.414 abonnés. C'est donc devenu un outil de communication important dont les publications ont une forte visibilité (la dernière publication en date a été vue par plus de 13.600 personnes et relayée plus de 100 fois). Les différentes publications de cette page portent à la fois sur l'offre de formation de l'IFC, les événements intégrés au programme de formation, les offres d'emploi et les informations diverses sur l'évolution du système éducatif.

Un encart dans le magazine PROF, envoyé à la rentrée scolaire au domicile des membres du personnel de l'enseignement et des C.PMS, présente les actions phares de l'IFC. Chaque membre de l'équipe IFC participe à la rédaction de cet encart en fonction des dossiers sur lesquels il travaille. La cellule communication rassemble et met en page ces informations afin de leur offrir une belle lisibilité. Une copie de cet encart est disponible sur le site de l'IFC.

Pratiquement, des contacts directs avec le public cible de l'IFC ont lieu « sur le terrain » lors des formations collectives ou celles dispensées par nos formateurs internes. Dans le cadre des organisations collectives, les directions sont rencontrées et contactées à plusieurs reprises. Au cours de ces réunions, elles sont informées des orientations du programme et des aspects organisationnels. Des outils de communication pour leur personnel sont fournis de manière à ce que l'information transmise en cascade soit la plus fiable possible. Il n'est cependant pas toujours évident que la communication remonte ensuite des directions vers l'IFC une fois que l'organisation collective concernée a eu lieu, notamment quand il s'agit de communiquer les points forts ou les difficultés rencontrées.

L'IFC utilise une plateforme de formation, Moodle, et développe en interne une série de formations hybrides, en partie en présentiel, en partie à distance. Cette méthodologie favorise les échanges et les informations en réseaux de professionnels.

Notons qu'une déclaration de confidentialité a été établie suite à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection de données (RGPD) le 25 mai 2018. Toutes les données à caractère personnel collectées sont traitées conformément aux dispositions du RGPD, dans le cadre des missions d'intérêt public dévolues à l'IFC. Ladite déclaration est accessible en ligne sur le site internet.

L'IFC effectue également un important travail de communication transparente vis-à-vis de ses partenaires. Cela se traduit notamment par l'organisation de séances d'information techniques à destination des soumissionnaires lors de la procédure des marchés publics de formation en cours de carrière. Ceux-ci sont par ailleurs régulièrement informés, orientés, soutenus au sujet des procédures, délais et recommandations grâce à la création d'applications informatiques leur étant destinées, mais également par un soutien continu de personnes relais en interne ainsi que la création de supports de communication réalisés par la cellule communication.

Un vade-mecum guide et soutient les opérateurs et les formateurs dans leurs interactions avec l'IFC, de l'élaboration des programmes à l'évaluation d'une formation en cours de carrière.

Les organismes de formation partenaires peuvent également consulter, de manière sécurisée, l'état des inscriptions dans les formations qu'ils proposent.

L'évaluation des formations (résultats quantitatifs et commentaires encodés) est communiquée aux opérateurs de formation via le site de l'IFC. Ils disposent donc d'informations (notamment via un score lié au dispositif et une catégorisation des formations faite à partir de celui-ci : formations problématiques, moyennes, qui tiennent la route et excellentes) pour mettre en place une régulation éventuelle des formations problématiques ou dégager les caractéristiques des formations excellentes.

Au niveau de sa communication externe, l'IFC a une obligation légale de transparence. Cela se traduit essentiellement par quatre canaux :

- les rapports annuels d'activités transmis au Gouvernement et au Parlement puis publiés sur notre site ;
- les 3 rapports d'évaluation (de la formation en cours de carrière, de la formation initiale des candidats directeurs, de la formation complémentaire module fondamental/ module DI) transmis à la Commission de Pilotage, au Gouvernement et aux organismes de formation puis publiés sur notre site ;
- le plan de développement qui accompagne chaque projet de budget transmis au Gouvernement ;
- les réponses aux questions parlementaires.

Au niveau interne, la communication se fait essentiellement via la tenue de réunions et par l'envoi de mails d'information. La nouvelle organisation du travail engendrée par le coronavirus (télétravail) a nécessité la mise en œuvre de nouveaux moyens de communication interne afin de poursuivre une collaboration optimale dans l'optique de remplir les missions de service public avec la même qualité. Ainsi, des outils de communication informels ont été utilisés pour garder le contact entre collègues (messagerie d'équipe) et des outils de visioconférence ont été utilisés afin de pouvoir organiser des réunions d'équipe. Ces nouveaux modes de communication, s'ils ne remplacent pas la communication orale et en présentiel, sont de réels atouts que l'IFC a pérennisés.

3.8. La gestion des plaintes

Chaque plainte parvenant à l'IFC est traitée de manière identique : un accusé de réception est envoyé au plaignant dans les 3 jours suivants la réception de sa plainte. Une réunion du service des plaintes est ensuite organisée afin de traiter le fond de celle-ci. Lors de cette réunion, le service des plaintes décide du suivi à mettre en œuvre.

Systématiquement, le suivi de la plainte fait l'objet des actions suivantes :

- Contact avec l'opérateur de formation, voire avec le formateur, contre lequel la plainte a été introduite ;
- Analyse des évaluations de la formation concernée ;
- Analyse des évaluations de toutes les sessions de cette formation ou de ce formateur.

Si l'analyse des premiers éléments de la plainte le nécessite, d'autres actions sont envisagées :

- Mener des entretiens avec des participants à la formation concernée ;
- Mener des entretiens avec les différents chefs d'établissement/centres PMS concernés;
- Organiser une observation de la session suivante.

Une fois l'analyse menée à son terme, une réponse définitive est envoyée au plaignant afin de l'informer du suivi.

L'IFC a adopté un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur des Plaintes, approuvé le 17 août 2018 par son Conseil d'administration et entré en application dès le 1^{er} septembre 2018. Le nouveau règlement prévoit que les plaintes peuvent être déposées via un formulaire en ligne disponible sur le site de l'IFC. Par ailleurs, les délais de réponse ont été revus afin d'être plus conformes à la réalité du terrain.

Il convient de noter que, dans le cadre de la formation tronc commun - référentiel de compétences initiales, l'IFC a créé une adresse mail de contact et un numéro de téléphone spécifiques afin que les participants puissent poser leurs questions et faire part de leurs éventuelles difficultés. Ces nombreux appels et mails ont tous reçus une réponse personnalisée et de l'aide au besoin. Parmi ces nombreux mails, certains pourraient s'apparenter à des plaintes, il n'est néanmoins pas possible de les comptabiliser dans le cadre de ce rapport. Seules les plaintes reçues via le formulaire ad hoc sont renseignées dans le présent rapport.

Dans les faits, le nombre de plaintes reçues par l'IFC sur les cinq dernières années se schématise de la manière suivante :

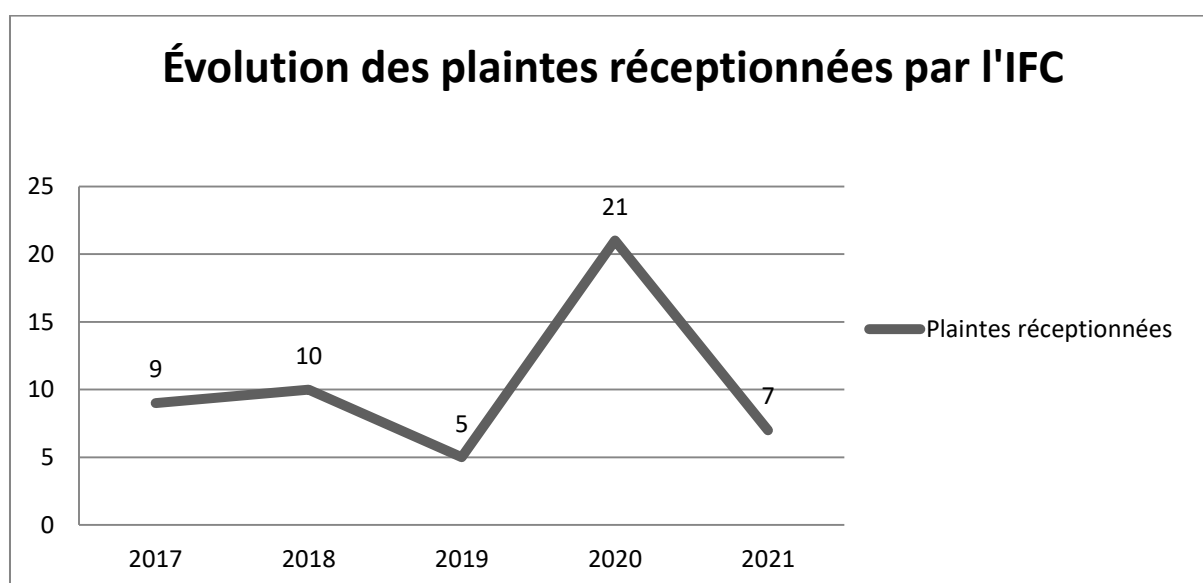


Tableau 12 – Évolution des plaintes réceptionnées par l'IFC entre 2017 et 2021

Pour l'année 2021, la teneur principale des plaintes est reprise ci-dessous :

Plainte n°1 - “FID – Contestation d’une décision d’échec”

Le plaignant conteste une décision d'échec dans le cadre de la certification du module “vision pédagogique et pilotage – partie pédagogique” de formation initiale des directeurs et souhaite recevoir des explications quant à celle-ci.

L'IFC a précisé au plaignant qu'il n'est pas compétent pour connaître d'un recours contre une décision d'échec dans le cadre des certifications des formations et a renvoyé le plaignant vers l'opérateur de formation.

Par ailleurs, il a indiqué également au plaignant qu'il n'est pas en mesure de lui expliquer les raisons de son échec et l'a invité à prendre contact avec l'opérateur de formation pour obtenir des informations complémentaires sur les raisons motivant sa décision.

Plainte n°2 - “FID - Attitude d'une formatrice”

Le plaignant fait part à l'IFC de l'attitude agressive et irrespectueuse d'une formatrice. Il apporte les différents éléments qu'il a relevés permettant de justifier sa plainte.

L'IFC a pris contact avec l'opérateur, constatant qu'il ne s'agit pas de la première remarque en ce sens à l'encontre de la formatrice. L'opérateur a assuré avoir discuté avec la formatrice concernée afin qu'elle adapte son attitude.

Plainte n°3 - “FPC – Contestation de la sélection d'un formateur”

Le plaignant conteste la décision de l'IFC relative à la sélection d'un formateur dans le cadre des formations professionnelles continues. Selon le plaignant, le formateur est accusé de harcèlement et n'est donc pas légitime pour assurer des formations à destination des enseignants.

L'IFC a informé le plaignant que, dans la mesure où ce dernier n'est pas un usager de l'IFC, le service des plaintes déclare sa plainte irrecevable en application de l'article 7, §2, 3° du Règlement d'ordre intérieur du service des plaintes et des recours de l'IFC.

Toutefois, pour compléter l'information, l'IFC précise que le formateur - à la fois opérateur de formation – est sélectionné dans le cadre du marché public de services de formation en cours de carrière et respecte l'ensemble des conditions et critères fixés par la procédure de marché public. L'IFC ne dispose dès lors d'aucune base légale permettant de refuser sa candidature et ses offres. Le fait qu'il existe des conflits opposant le formateur à des personnes ou sociétés externes ne peut influencer la décision de l'IFC.

Par ailleurs, l'IFC ajoute que, dans le cadre de l'exécution du marché, il est tenu de réaliser une évaluation de l'ensemble des formations dispensées et que celle-ci n'a pas fait ressortir de difficultés particulières concernant la formation dispensée par ce formateur. Au contraire, l'analyse des formulaires révèle un très bon taux de satisfaction des participants.

Enfin, l'IFC indique qu'il sera attentif aux formations dispensées par ce formateur et qu'il l'invitera à la plus grande retenue dans le cadre de ses formations.

Plaintes n°4 et n°5 –“FPC Tronc commun - Conditions sanitaires”

Les plaignants font part de leurs craintes quant au maintien de l'organisation des formations en présentiel au regard de la situation sanitaire.

A chacun des plaignants, l'IFC a répondu que, en suivi du Comité de concertation du vendredi 26 novembre, les autorités compétentes ont décidé, en application des circulaires 8376 « fondamental » et 8377 « secondaire », de suspendre les formations en présentiel et ce, jusqu'à la fin du congé détente, à savoir le 4 mars 2022.

Plainte n° 6 - “FID – Présentation de l'épreuve”

Le plaignant indique qu'il a reçu le courrier de l'IFC mentionnant que, n'ayant pas participé à au moins 75% de la formation, il n'est pas admis à présenter l'épreuve de certification. Le plaignant déclare pourtant avoir suivi au moins 75% de la formation et indique que l'erreur vient sans doute du fait, qu'il n'a pas eu l'occasion de signer les listes de présence lors de 2 journées de formation.

Afin de vérifier les propos du plaignant, l'IFC s'est tourné vers l'opérateur de formation concerné qui a pu attester la présence du plaignant lors des 2 journées de formation. L'IFC a dès lors fait parvenir au plaignant une attestation de fréquentation corrigée. Il lui a également rappelé que les listes de présence visent à établir formellement la participation à la formation et l'invite donc à y être attentif pour l'avenir.

Plaintes n°7 – “FPC Tronc commun - Prime”

Le plaignant s'étonne de ne pas avoir reçu sa prime après avoir participé à la formation liée au tronc commun.

Après vérification, l'IFC indique au plaignant que ses données ont bien été transmises au Service financier et fiscal de l'Administration générale de l'enseignement (AGE), chargé de vérifier les conditions d'octroi avant le versement de la prime et qu'il devrait recevoir la prime au plus tard fin du mois.

Dans le cas contraire, il invite le plaignant à contacter le service renseigné.

Liste des annexes

- Annexe 1 Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales
- Annexe 2 Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2021
- Annexe 3 Membres du personnel de l'IFC
- Annexe 4 Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2021
- Annexe 5 Données synthétiques relatives aux marchés publics en 2021
- Annexe 6 Liens de téléchargement des rapports d'évaluation

Annexe 1 : Énumération des missions de l'IFC à partir des différentes dispositions légales

a) **Les missions de l'Institut sont prioritairement définies par l'article 26 du décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière.**

Ces missions sont les suivantes :

1° d'organiser des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;

2° de procéder à l'évaluation de celles-ci selon les critères établis conformément à l'article 14, alinéa 1er, 1° du décret et à l'article 20, alinéa 1^{er}, 1° du décret du fondamental et d'adresser à la Commission de pilotage un rapport annuel afférent à cette évaluation ;

3° de garantir la cohérence avec le décret missions en assurant notamment :

— la formation à la capacité à mettre en œuvre l'évaluation formative et la pédagogie des compétences et aux techniques permettant d'atteindre les niveaux déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation ;

— la formation aux différentes formes de pédagogie différenciée ;

— l'entraînement à la création d'outils pédagogiques et d'outils d'évaluation adaptés à la réalisation des objectifs déterminés par les socles de compétences, les compétences terminales, les profils de formation ;

4° d'aider les membres du personnel concernés à réguler leur action en prenant appui sur leur formation initiale ainsi que sur les enseignements issus de l'articulation entre les pratiques de leurs pairs, les recherches en éducation, en psychologie et en sociologie, et les données statistiques utiles à l'évaluation de l'action dans les domaines précités ;

5° de développer une culture de la formation en cours de carrière dans le chef des membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;

6° d'assurer la formation en cours de carrière des enseignants du réseau de la Communauté française ;

7° d'assurer les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs ;

8° d'assurer la formation donnant accès aux fonctions de promotion des Inspecteurs ;

8°bis d'assurer les formations donnant accès aux fonctions d'inspecteur général et d'inspecteur général coordonnateur ;

8^oter d'assurer les formations donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique ou de conseiller pédagogique coordonnateur, et de délivrer les attestations de réussite⁷ relatives à ces formations ;

9^o d'assurer les autres formations décidées par le Gouvernement.

Les missions visées à l'article 26, §1er, 6^o et 7^o ne sont pas encore entrées en vigueur.

En vertu de l'article 26, §1er, 9^o, le Gouvernement a chargé l'Institut:

- d'assurer le volet commun à l'ensemble des réseaux de la formation initiale des directeurs (Décret du 2 février 2009 fixant le statut des directeurs) ;
- d'assurer la formation des formateurs en éveil scientifique ;
- d'assurer la formation des chefs d'établissement relative à la mise en place des plans de pilotage, tels que définis à l'article 67 du décret « missions » (modifié par décret du 4 février 2016 portant diverses dispositions en matière d'enseignement et par décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement complémentaire en personnel éducatif et administratif dans l'enseignement secondaire spécialisé).

En vertu de l'article 29, l'Institut est chargé:

- de veiller à ce que les formateurs soient respectueux de la liberté des méthodes et de la spécificité des projets éducatifs et pédagogiques tels que définis aux articles 1.5.1-1 à 1.5.3-3
- d'organiser des séances d'information relatives à la déontologie de la formation, des formations et des supervisions au bénéfice des formateurs chargés de dispenser les formations en interréseaux.

En vertu de l'article 34, l'Institut est chargé:

d'organiser, pour les administrateurs, un cycle de formation permanente relatif à l'évolution du statut et de la fonction d'administrateur au regard des évolutions législatives, sociales, réglementaires et de gestion en la matière.

En vertu de l'article 35 :

L'Institut veille à ce que son budget annuel soit établi et transmis, dans les délais fixés par les circulaires budgétaires, pour approbation au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget.

b) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 17, §1er, 24 et 25 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement sont les suivantes :

1^o Établir pour le Gouvernement une proposition de plan de formation relatif au volet inter-réseaux portant sur : a) un axe administratif et b) un axe pédagogique.

⁷ Lire « attestations de fréquentation »

La proposition doit notamment fixer le contenu et les objectifs des différents modules ainsi que les compétences à développer. Le plan de formation peut être décliné par niveau ou par type d'enseignement.

2° Organiser et certifier, sur la base du plan de formation, la formation inter-réseaux.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les formations du volet inter-réseaux et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre, tous les trois ans au moins, à la Commission de pilotage un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification de la formation initiale des directeurs.

c) Les missions de l'Institut définies par les articles 25, 34 et 35 du décret du 30 avril 2009 portant exécution du Protocole d'accord du 20 juin 2008 conclu pour la période 2009-2010 avec les organisations syndicales représentatives du secteur de l'enseignement sont les suivantes :

1° Transmettre au Gouvernement un avis relatif au plan de la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens.

2° Organiser ce module de formation.

3° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, des avis sur l'application des articles organisant les volets du module et les épreuves qui les sanctionnent.

4° Transmettre chaque année à la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, un rapport d'évaluation sur l'organisation et la certification du module.

d) Les missions de l'Institut définies par les articles 12, 67, §2 et 97, §2 du Décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs sont les suivantes :

- Proposer un plan de formation initiale des directeurs de zone et des délégués au contrat d'objectifs au Gouvernement qui définit :
 - Le contenu et les objectifs de la formation initiale des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs, ainsi que les compétences à acquérir ;
 - La fixation du nombre d'heures pour chacun des volets de la formation initiale visée à l'article du décret.
- Organiser la formation initiale sur base du plan de formation précité.
- Proposer au Gouvernement un plan de formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone qui définit :

- Les méthodologies en privilégiant celles qui visent le développement professionnel, l'analyse de cas, les mises en situation, l'Intervision et la constitution d'un portfolio ;
- Les modalités selon lesquelles la formation est organisée.
- Organiser la formation d'insertion professionnelle des délégués au contrat d'objectifs et des directeurs de zone.

e) **Les missions de l'Institut définies par les articles 22, §2, 54, §§2 et 3, 63, §3 in fine et 94, §§ 2 et 7 du Décret du 10 janvier 2019 relatif au service général de l'Inspection sont les suivantes :**

- 1° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation initiale de l'inspecteur. Le plan de formation fixe le contenu et les méthodologies de la formation ainsi que les connaissances et capacités à acquérir. Il fixe également le nombre d'heures de formation pour chacun des volets de la formation initiale.
- 2° Organiser la formation initiale sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
- 3° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'insertion professionnelle. Ce plan de formation définit les méthodologies de la formation, ainsi que les modalités selon lesquelles la formation est organisée. Il doit être constitué de deux parties, dont l'une est commune à toutes les fonctions d'inspecteur et l'autre est spécifique à la fonction ou à un groupe de fonctions.
- 4° Organiser la formation d'insertion professionnelle sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
- 5° Proposer au Gouvernement, en concertation avec l'Inspecteur général coordonnateur, un plan de formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur.
- 6° Organiser la formation d'accession à la fonction de promotion d'inspecteur coordonnateur sur la base du plan de formation visé ci-dessus.
- 7° Déterminer, sur la base d'une proposition du service général de l'Inspection, un plan commun de formation en cours de carrière annuel obligatoire.
- 8° Remettre, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, un avis sur l'application de l'article relatif à la formation en cours de carrière.

Ainsi, l'Institut est l'organisme de référence en Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'organisation et la mise en œuvre des formations en cours de carrière en interréseaux au bénéfice :

- des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, et des centres psycho-médico-sociaux, organisés ou subventionnés par la Communauté française, à l'exception du personnel de maîtrise, gens de métier et de service ;
- des membres du service général de l'Inspection - à l'exclusion des membres du personnel exerçant une fonction de promotion d'inspecteur général ou d'inspecteur général coordonnateur - ainsi que des membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques

de l'enseignement organisé par la Communauté française et des cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

L'Institut est également l'organisme de référence en FWB pour :

- l'organisation et la mise en œuvre des formations en interréseaux donnant accès à la désignation en qualité de conseiller pédagogique et à la fonction de conseiller pédagogique coordonnateur.
- l'élaboration de la proposition, et s'il échet de l'organisation et de la mise en œuvre, du plan de la formation initiale inter-réseaux des directeurs des établissements de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit ou de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française.
- l'organisation et la mise en œuvre des formations à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens. Les titulaires de ces titres, porteurs du titre requis pour la fonction de l'enseignement secondaire supérieur analogue à la fonction correspondante du niveau secondaire inférieur ou du niveau fondamental, telle que déterminée par le Gouvernement, qui auront suivi avec succès la formation évoquée ci-dessus, bénéficieront d'un salaire correspondant à celui d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du Bureau et du Conseil d'administration au cours de l'année 2021

Les Ordres du jour des réunions du Bureau

Bureau du vendredi 8 janvier 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 4 décembre 2020
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Plan de développement 2021
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Marché public
 - 7.1.MaP Fo en cC 2021-2022 – Information

Bureau du lundi 18 janvier 2021 (consultation électronique)

1. Demande liée au personnel

Bureau du vendredi 12 février 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 8 janvier 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Intégrations d'événement
 - 4.1.« Comprendre la radicalisation en ligne et le rôle des mécanismes psychologiques (émotion et biais cognitifs) » par Prof. Dr. Catherine Bouko - Université de Gand
 - 4.2.« Les répercussions économiques de la crise du coronavirus » par la Banque Nationale de Belgique (BNB)
 - 4.3.Groupes de discussion relatifs à réussir la transition numérique ; aux rythmes scolaires et à la mise en place d'un nouveau cadre de pilotage des établissements (« le pilotage zonal ») et Groupes d'études consacrés à réformer les CPMS et à la simplification administrative par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée)
5. Plan de formation initiale des inspecteurs
6. Convention « Entr'apprendre » - Proposition d'avenant
7. Formation initiale des directeurs - Reconduction des marchés publics (axes administratif et pilotage) - Information
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers

Bureau du vendredi 12 mars 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Intégrations d'événement

- 4.1.« 46e congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française – Mathématiques & Nature » par la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef)
5. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière pour l'année scolaire 2019-2020
6. Rapport d'évaluation des formations Module DI/Fondamental – Marché public 2017-2020
7. Plan de formation en cours de carrière des inspecteurs
8. Convention IFC-FOREM - Proposition d'avenant n°1
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers
 - 10.1. Formation Module DI/Fondamental – Interpellation du Médiateur

Bureau du vendredi 9 avril 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Formations en cours de carrière 2021-2022 – Etat des lieux des formations collectives
5. Intégrations d'événement
 - 5.1.« Out of the Books Festival – 3e édition » par l'ASBL Out of the Books
 - 5.2.« 59e Congrès des Professeurs de Sciences – Des solutions pour demain » par le Congrès pluraliste des Sciences
 - 5.3.« Se former aux représentations de genre dans les médias et la culture populaire » par Média Animation ASBL, représenté par FORCAR
 - 5.4.« Séminaire de didactique du néerlandais langue étrangère » « Table de conversation mensuelle en néerlandais » par Nederlandse Taalunie
6. Rapport du SIPPT du 6 octobre 2020 – État des mesures prises
7. Prolongation du bail locatif de l'IFC
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
 - 9.1.Demande de Monsieur De Weyer de changer l'heure des réunions du Bureau

Bureau du vendredi 7 mai 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 9 avril 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Clôture des comptes 2020
4. Budget 2021 – ajustement n°1 - présentation
5. Personnel
6. Projet de contrat de gestion 2021-2024
7. Convention IFC-ONE 2021-2026
8. Intégrations d'événements
 - 8.1.« Gestion du stress et hygiène de vie au volant » par le Fonds Social Transport et Logistique
 - 8.2.« Comprendre, accompagner et inclure un enfant avec TSA dans la classe » par RESALIANCE
9. Projet de calendrier des réunions du Bureaux et CA pour l'année 2021-2022
10. Calendrier des prochaines réunions
11. Divers

Bureau du vendredi 11 juin 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 mai 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Intégrations d'événements
 - 4.1.« Comment réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation en lien avec le développement durable » par l'ASBL EFFD et l'ASBL COREN
 - 4.2. « Enseigner la littérature belge en classe de français via la Collection Espace Nord au regard du nouveau référentiel » - par la Collection Espace Nord
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Séance restreinte
 - 7.1.Marché public « Module DI/Barème 501 » - Projet de CSC
 - 7.2.Marché public « Macro EP » - Projet de CSC
 - 7.3.Marché public FCC 2020-2021 - Information

Bureau du vendredi 9 juillet 2021 (procédure électronique)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 11 juin 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Formation initiale des CSA Référents culturels – proposition d'un plan de formation
4. Intégrations d'événements
 - 4.1.« Supporting Multilingual Classrooms- Soutenir les classes multilingues » par la DRI-FWB en collaboration avec le SGI
 - 4.2. « Le musée comme outil d'apprentissage » par le Service Animations des Musées de la Ville de Liège (SAM)
 - 4.3.« L'activité physique et le sport chez les jeunes après COVID : STOP ou ENCORE ? » par La Province de Luxembourg, la Commune de Libramont-Chevigny, le Centre de Conseil du Sport et la Haute Ecole Robert Schuman
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers

Bureau du vendredi 13 août 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion électronique du 9 juillet 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Personnel
4. Rapport d'activités 2020
5. Composition du CA de l'IFPC – Nouvel AGCF
6. Formation initiale des CSA Référents culturels –plan de formation – suivi du Bureau électronique du 9 juillet 2021
7. Intégrations d'événements
 - 7.1.« MOOC A la conquête du numérique » par la Scientothèque, UCLouvain
 - 7.2.« La Discipline Positive » par l'Association de la Discipline Positive de Belgique
 - 7.3.« Postures éducatives de l'orientation » par la Fondation pour l'Enseignement
 - 7.4.« L'activité physique et le sport chez les jeunes après COVID : STOP ou ENCORE ? » par la Haute Ecole Robert Schuman en collaboration avec la

Province de Luxembourg, la Commune de Libramont-Chevigny, le Centre de Conseil du Sport

- 7.5.« Prix des lycéens du Cinéma belge francophone 2021 » par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- 7.6.« Clicksafe : sécurité en ligne, les jeunes et l'internet, les phénomènes de l'internet » par Child Focus
- 7.7.« Découvrir des outils et initiatives pédagogiques en lien avec les villes et communautés durables » par l'ASBL EFDD, COREN et Hainaut Enseignement
- 7.8.« La 31^e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : corps (Région invitée : Europe(s)) » par la Fédération des Professeurs de Géographie (FEGEPRO)

8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers

Bureau du mardi 17 août 2021 (consultation électronique)

1. Personnel

Bureau du vendredi 10 septembre 2021 (réunion en présentiel)

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 août 2021
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Budget initial 2022
5. Personnel
6. Convention IFC-ALC - Reconduction
7. Intégrations d'événements
 - 7.1. Colloque international sur les Nouvelles Pratiques Philosophiques « Cultiver la pratique, pratiquer la culture » de la Fabrique Philosophique, en partenariat avec la Chaire UNESCO « Pratique de la philosophie avec les enfants (de 4 à 18 ans) »
 - 7.2. « La Discipline Positive » par l'Association de la Discipline Positive de Belgique – Prise de connaissance des avis rendus par les réseaux d'enseignement et par le Service général de l'Inspection
 - 7.3. Rencontres interréseaux de professeurs de physique (IRPhy) par l'Association Belge des professeurs de Physique et Chimie
 - 7.4. « La ronde des sciences : thématique de l'espace : Moon Camp » par le Centre de culture scientifique de l'ULB, Expérimentarium de Physique de l'ULB, La Scientothèque
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers

Bureau du vendredi 08 octobre 2021 (réunion en présentiel)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2021
2. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
3. Convention Entr'Apprendre
4. Intégrations d'événements
 - 4.1. « Les Assises de l'orientation » par la FWB
 - 4.2. « La gravitation (didactique physique) » par l'Expérimentarium ULB

- 4.3. « La lecture de textes informatifs et narratifs au cœur de la réussite des élèves de la 5^e primaire à la 2^e secondaire : découverte et expérimentation de deux outils didactiques » par la FWB en collaboration avec l'UCL
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
7. Marchés publics
 - 7.1. MP Macro éducation physique – Information
 - 7.2. MP Formation initiale donnant accès aux fonctions d'inspecteur – 2022 : CSC et choix de la procédure

Bureau du vendredi 16 octobre 2021 (consultation électronique)

1. Convention Entr'Apprendre
2. Intégration d'événement
 - 2.1. « La lecture de textes informatifs et narratifs au cœur de la réussite des élèves de la 5^e primaire à la 2^e secondaire : découverte et expérimentation de deux outils didactiques » par la FWB en collaboration avec l'UCL

Bureau du mardi 9 novembre 2021 (consultation électronique)

1. Intégration d'événements
 - 1.1. « La lecture de textes informatifs et narratifs au cœur de la réussite des élèves de la 5^e primaire à la 2^e secondaire : découverte et expérimentation de deux outils didactiques » par l'UCLouvain.
 - 1.2. « Centres de littératie et programme PARLER » par l'ULiège.
 - 1.3. « Mémoire de la Shoah : enjeux nationaux, enjeux de mémoire des groupes de victimes, enjeux européens » par le Conseil de l'Europe.

Bureau du vendredi 19 novembre 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2021
2. Personnel
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Projection budgétaire 2021 - Analyse relative à la 2^e tranche de la dotation – situation budgétaire
5. Rapports FSE 2019
6. Rapport d'évaluation des formations 2020-2021 – proposition de structure
7. Marchés publics
 - 7.1. MP Module DI – Proposition de DMA
 - 7.2. MP Module DI – CSC – Relance du lot 8
8. Conventions Formation initiale des candidats aux fonctions d'inspecteur
 - 8.1. Convention IFPC – SGI – DGPSE (Direction d'exploitation des données)
 - 8.2. Convention IFPC – SG Audit
9. Projet de convention SGLL
10. Intégrations d'événements
 - 10.1. « Ateliers d'expérimentation des outils de différenciation en lecture : collaborer autour de la lecture interactive enrichie » par la FWB-UNAMUR-HENALLUX
11. Calendrier des prochaines réunions

12. Divers

Bureau du vendredi 10 décembre 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2021
2. Personnel
3. Tableau des besoins prévisionnels en trésorerie
4. Rapport d'évaluation FCC – 2020/2021
5. Rapport d'évaluation – Formation initiale des directions 2019/2021 – partie descriptive
6. Programmes des formations en cours de carrière pour l'année scolaire 2022-2023
7. Calendrier des formations collectives 2022-2023
8. Dédommagement des opérateurs dans le cadre de l'annulation des formations - information
9. Marchés publics
 - 9.1.MP FI Inspecteurs – Proposition de DMA
 - 9.2.MP FI Inspecteurs – Relance du lot 1 - CSC
10. Conventions Formation initiale des candidats aux fonctions d'inspecteur
 - 10.1. Convention IFPC – SGI – DGPSE (Avenant 1)
11. Intégrations d'événements
 - 11.1. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? » par le Pôle académique de Bruxelles
 - 11.2. « S'exprimer, argumenter et convaincre à tout âge en mathématiques » par le Groupe d'Enseignement Mathématique (GEM) et l'UCLouvain, Faculté des Sciences
12. Calendrier des prochaines réunions
13. Divers
 - 13.1. Formation des membres du Conseil d'administration - information

Les Ordres du jour des réunions du Conseil d'administration

CA du jeudi 28 janvier 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020
2. Plan de développement 2021
3. Prorogation du contrat de gestion de l'IFC
4. Calendrier des prochaines réunions
5. Divers
6. Marché public
 - 6.1.MaP Fo en cC 2021-2022 – Choix de la procédure et cahier spécial des charges

CA du vendredi 26 février 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 28 janvier 2021
2. Plan de formation initiale des inspecteurs
3. Convention « Entr'apprendre » - Proposition d'avenant
4. Formation initiale des directeurs - Reconduction des marchés publics (axes administratif et pilotage) - Information
5. Intégrations d'événement

- 5.1.« Comprendre la radicalisation en ligne et le rôle des mécanismes psychologiques (émotion et biais cognitifs) » par Prof. Dr. Catherine Bouko - Université de Gand
- 5.2.« Les répercussions économiques de la crise du coronavirus » par la Banque Nationale de Belgique (BNB)
- 5.3.Groupes de discussion relatifs à réussir la transition numérique ; aux rythmes scolaires et à la mise en place d'un nouveau cadre de pilotage des établissements (« le pilotage zonal ») et Groupes d'études consacrés à réformer les CPMS et à la simplification administrative par l'Institut Supérieur de Pédagogie Galilée – ISPG (Haute Ecole Galilée)
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

CA du jeudi 25 mars 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 février 2021
2. Intégrations d'événement
 - 2.1.« 46e congrès de la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française – Mathématiques & Nature » par la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef)
3. Rapport d'évaluation des formations en cours de carrière pour l'année scolaire 2019-2020
4. Rapport d'évaluation des formations Module DI/Fondamental – Marché public 2017-2020
5. Plan de formation en cours de carrière des inspecteurs
6. Convention IFC-FOREM - Proposition d'avenant n°1
7. Calendrier des prochaines réunions
8. Divers

CA du jeudi 22 avril 2021 (procédure électronique)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021
2. Formations en cours de carrière 2021-2022 – Etat des lieux des formations collectives - information
3. Intégrations d'événement
 - 3.1.« Out of the Books Festival – 3e édition » par l'ASBL Out of the Books
 - 3.2.« 59e Congrès des Professeurs de Sciences – Des solutions pour demain » par le Congrès pluraliste des Sciences
 - 3.3.« Se former aux représentations de genre dans les médias et la culture populaire » par Média Animation ASBL
 - 3.4.« Séminaire de didactique du néerlandais langue étrangère » - « Table de conversation mensuelle en néerlandais » par Nederlandse Taalunie
4. Calendrier des prochaines réunions

CA du jeudi 27 mai 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2021
2. Clôture des comptes 2020 et présentation du bilan
3. Budget 2021 – ajustement n°1 - présentation
4. Convention IFC-ONE 2021-2026
5. Intégrations d'événements

- 5.1.« Gestion du stress et hygiène de vie au volant » par le Fonds Social Transport et Logistique
- 5.2.« Comprendre, accompagner et inclure un enfant avec TSA dans la classe » par RESALIANCE
- 6. Projet de calendrier des réunions du Bureaux et CA pour l'année 2021-2022
- 7. Calendrier des prochaines réunions
- 8. Divers
 - 8.1.Question de la CSC – Pôles territoriaux et implémentation de l'école inclusive

CA du jeudi 24 juin 2021 (réunion en visioconférence)

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mai 2021
- 2. Intégrations d'événements
 - 2.1.« Comment réaliser des campagnes de communication et de sensibilisation en lien avec le développement durable » par l'ASBL EFFD et l'ASBL COREN
 - 2.2.« Enseigner la littérature belge en classe de français via la Collection Espace Nord de la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard du nouveau référentiel » - par la Collection Espace Nord
- 3. Récapitulatif des offres hors marché public pour l'année 2021-2022
- 4. Nouvelle composition du CA
- 5. Calendrier des prochaines réunions
- 6. Divers
- 7. Séance restreinte
 - 7.1.Marché public « Module DI/Barème 501 » - Projet de CSC
 - 7.2.Marché public « Macro EP » - Projet de CSC
 - 7.3.Marché public FCC 2020-2021 – Décision motivée d'attribution

CA du jeudi 26 août 2021 (réunion en visioconférence)

- 1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 24 juin 2021
- 2. Rapport d'activités 2020
- 3. Composition du CA de l'IFPC – Nouvel AGCF
- 4. Formation initiale des CSA Référents culturels –plan de formation
- 5. Intégrations d'événements
 - 5.1.« Supporting Multilingual Classrooms- Soutenir les classes multilingues » par la DRI-FWB en collaboration avec le SGI
 - 5.2.« Le musée comme outil d'apprentissage » par le Service Animations des Musées de la Ville de Liège (SAM)
 - 5.3.« MOOC A la conquête du numérique » par la Scientothèque, UCLouvain
 - 5.4.« Postures éducatives de l'orientation » par la Fondation pour l'Enseignement
 - 5.5.« L'activité physique et le sport chez les jeunes après COVID : STOP ou ENCORE ? » par la Haute Ecole Robert Schuman en collaboration avec la Province de Luxembourg, la Commune de Libramont-Chevigny, le Centre de Conseil du Sport
 - 5.6.« Prix des lycéens du Cinéma belge francophone 2021 » par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - 5.7.« Clicksafe : sécurité en ligne, les jeunes et l'internet, les phénomènes de l'internet » par Child Focus

- 5.8.« Découvrir des outils et initiatives pédagogiques en lien avec les villes et communautés durables » par l'ASBL EFDD, COREN et Hainaut Enseignement
- 5.9.« La 31^e édition du Festival International de Géographie de Saint-Dié consacré à la thématique : corps (Région invitée : Europe(s)) » par la Fédération des Professeurs de Géographie (FEGEPRO)
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

CA du jeudi 23 septembre 2021 (réunion hybride)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 août 2021
2. Charte de l'Administrateur public – information et document
3. Budget initial 2022
4. Convention IFC-ALC - Reconduction
5. Intégrations d'événements
 - 5.1.Colloque international sur les Nouvelles Pratiques Philosophiques « Cultiver la pratique, pratiquer la culture » de la Fabrique Philosophique, en partenariat avec la Chaire UNESCO « Pratique de la philosophie avec les enfants (de 4 à 18 ans) »
 - 5.2.« La Discipline Positive » par l'Association de la Discipline Positive de Belgique – Prise de connaissance des avis rendus par les réseaux d'enseignement et par le Service général de l'Inspection
 - 5.3.Rencontres interréseaux de professeurs de physique (IRPhy) par l'Association Belge des professeurs de Physique et Chimie
 - 5.4.« La ronde des sciences : thématique de l'espace : Moon Camp » par le Centre de culture scientifique de l'ULB, Expérimentarium de Physique de l'ULB, La Scientothèque
6. Calendrier des prochaines réunions
7. Divers

CA du jeudi 28 octobre 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2021
2. Présentation du décret du 17 juin 2021 relatif à la formation professionnelle continue par Valérie Baffrey, coordinatrice du Chantier 11 (FPC et FID)
3. Convention Entr'Apprendre
4. Intégrations d'événements
 - 4.1.« Les Assises de l'orientation » par la FWB
 - 4.2.« La gravitation (didactique physique) » par l'Expérimentarium ULB
5. Calendrier des prochaines réunions
6. Divers
 - 6.1.Formations relatives à la mise en place du Tronc commun – P1/P2 - Locaux
7. Marchés publics
 - 7.1.MP Macro éducation physique – 2021 – DMA
 - 7.2.MP Formation initiale donnant accès aux fonctions d'inspecteur – 2022 : CSC et choix de la procédure

CA du mardi 16 novembre 2021 (consultation électronique)

1. Intégration d'événements
 - 1.1. « La lecture de textes informatifs et narratifs au cœur de la réussite des élèves de la 5e primaire à la 2e secondaire : découverte et expérimentation de deux outils didactiques » par l'UCLouvain.
 - 1.2. « Centres de littératie et programme PARLER » par l'ULiège.
 - 1.3. « Mémoire de la Shoah : enjeux nationaux, enjeux de mémoire des groupes de victimes, enjeux européens » par le Conseil de l'Europe.

CA du vendredi 26 novembre 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 28 octobre 2021
2. Projection budgétaire 2021 - Analyse relative à la 2e tranche de la dotation – situation budgétaire
3. Rapports FSE 2019
4. Rapport d'évaluation des formations 2020-2021 – proposition de structure
5. Conventions Formation initiale des candidats aux fonctions d'inspecteur
 - 5.1. Convention IFPC – SGI – DGPSE (Direction d'exploitation des données)
 - 5.2. Convention IFPC – SG Audit
6. Projet de convention SGLL
7. Intégrations d'événements
 - 7.1. « Ateliers d'expérimentation des outils de différenciation en lecture : collaborer autour de la lecture interactive enrichie » par la FWB-UNAMUR-HENALLUX
8. Calendrier des prochaines réunions
9. Divers
10. Marchés publics
 - 10.1. MP Module DI – Proposition de DMA
 - 10.2. MP Module DI – CSC – Relance du lot 8

CA du jeudi 23 décembre 2021 (réunion en visioconférence)

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion du 26 novembre 2021
2. Rapport d'évaluation FCC – 2020/2021
3. Rapport d'évaluation – Formation initiale des directions 2019/2021
4. Programmes des formations en cours de carrière pour l'année scolaire 2022-2023
5. Calendrier des formations collectives 2022-2023
6. Dédommagement des opérateurs dans le cadre de l'annulation des formations - information
7. Intégrations d'événements
 - 7.1. « L'enseignement supérieur, cet inconnu : quels outils pour accompagner nos élèves dans leurs futurs choix ? » par le Pôle académique de Bruxelles
 - 7.2. « S'exprimer, argumenter et convaincre à tout âge en mathématiques » par le Groupe d'Enseignement Mathématique (GEM) et l'UCLouvain, Faculté des Sciences
8. Formation des membres du Conseil d'administration – information
9. Calendrier des prochaines réunions
10. Divers

11. Marchés publics

11.1. MP FI Inspecteurs – Proposition de DMA

Annexe 3 : Membres du personnel de l'IFC

Direction	Christophe Mélon, Administrateur général f.f.
Service administratif	Pascale Beernaert - niveau 3 – 4/5 ^e temps (mise à disposition par le Ministère)
	Romain Delfosse - niveau 3 - temps plein
	Nathalie Delporte - niveau 2 ⁺ - temps plein (agent statutarisé)
	Sophie Filée - niveau 2 ⁺ - temps plein (agent statutarisé)
	Sébastien Gilles - niveau 2 ⁺ - temps plein (agent statutarisé)
	Cédric Godfrin – niveau 1 – temps plein (coordonnateur du service)
	Nathalie Lefrant - niveau 2 ⁺ - temps plein
	Pauline Mahieux – niveau 2 – temps plein (CDD)
	Carine Martin - niveau 2 - temps plein
	Serge Massin - niveau 2 ⁺ - temps plein (agent statutarisé)
	David Mathurin - niveau 2 ⁺ - temps plein (mise à disposition par l'ETNIC)
	Michaël Pierard - niveau 2 ⁺ - temps plein (mise à disposition par l'ETNIC)
	Marie-Luce Preys - niveau 2 ⁺ - temps plein
	Marie Résimont - niveau 2 ⁺ - temps plein
	Céline Vandebussche - niveau 2 ⁺ - temps plein (agent statutarisé)
Service pédagogique	Valérie Baffrey - niveau 1 - temps plein (contrat suspendu pour mission au Ministère)
	Francesco Dell'Aquila - niveau 1 - temps plein (coordonnateur du service)
	Isabelle D'Hondt - niveau 1 – temps plein
	Alexandra Schmidt – niveau 1 – temps plein
	Fabienne Dorbolo – niveau 1 – temps plein
	Eric Degallaix – niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFC)
	Renaud Mainferme – Niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFC)
	Gihane Sadek – Niveau 1 – temps plein
	Luc Stavaux – Niveau 1 – temps plein
	Bernadette Stevens – Niveau 1 – temps plein (en congé pour mission à l'IFC)
Service Affaires transversales	Mary-Anne Gohy - niveau 2 ⁺ - temps plein
	Laura Pirson - niveau 1 - temps plein
	Jessica Re – niveau 1 – temps plein (agent statutarisé)
	Hélène Meeus – niveau 1 – temps plein (agent statutarisé)

Formateurs internes formations en cours de carrière	Cécile Botton - temps plein
	Fabienne Dorbolo - temps plein
	Laura Fontaine – temps plein
	Thomas Kountourgiannos – mi-temps
	Frédéric Michiels – temps plein
	Joëlle De Muer - temps plein
	Florence Gauthier - temps plein
	Pierre Hardy - temps plein
	Cédric Ledent - temps plein
	Jean-Paul Lejeune - temps plein
	Marie-Christine Marion - temps plein
	Joëlle Nix - temps plein
	Axel Pilaet – temps plein
	Jean-Claude Theunissen – temps plein
Patricia Vega Fernandez – mi-temps	
Formateurs internes tronc commun	Mireille Agnessen – temps plein
	Didier Bastin – temps plein
	Philippe Bodart – temps plein
	Anne Broctcooren – temps plein
	Carine Bruwier – temps plein
	Dominique Colantonio – temps plein
	Nancy De Witte – temps plein
	Bertrand Dubois – temps plein
	Céline Fiorido – temps plein
	Régine Leunen – temps plein
	Marie-Noëlle Meersseman – temps plein
	Nathalie Plancke – temps plein
	Ingrid Solbreux – temps plein
	Ophélie Tasson – temps plein
Leslie Tremblez – temps plein	

Annexe 4 : Montant des indemnités et jetons de présence des Administrateurs, des indemnités ou des rémunérations des Commissaires aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et du Fonctionnaire dirigeant pour l'année 2021

Le montant total brut des jetons de présence et des indemnités des Administrateurs réunis lors des 10 réunions du Bureau (jusqu'au 31/08/2021) et des 12 réunions du Conseil d'administration au cours de l'année 2021 s'élève à 33.427,89 €. Le détail de ces informations se trouve dans le tableau de la page suivante.

Note : En 2021, le Bureau a été saisi 10 fois, du 01/01/2021 au 31/8/2021, dont 3 sous forme électronique. A partir du 01/09/2021, plus aucun jeton de présence n'est octroyé pour les réunions du Bureau. Le Conseil d'administration a été amené à prendre position sur des points à l'ordre du jour à 12 reprises dont 2 sous forme électronique. Dans les deux cas (Bureau et Conseil d'administration), lors d'une procédure électronique aucun jeton de présence n'est octroyé.

Le montant total brut de la rémunération du Fonctionnaire dirigeant f.f. s'élève à 146.979,11 € (montant brut de 112.870,23 € + charges patronales de 34.108,88 €).

Le montant total brut des indemnités versées au Commissaire du Gouvernement à temps partiel est de 7.598,56 €.

Le montant total brut des honoraires versés aux Commissaires aux comptes et Réviseur d'entreprise est de 8.421,60 €.

NOM PRENOM	BU1 08/01/21	BU2 18/01/21 (consultation électronique)	CA1 28/01/21	BU3 12/02/21	CA2 26/02/21	BU4 12/03/21	CA3 25/03/21
ADAM Stéphane	217,63		217,63	217,63	217,63	217,63	217,63
BIEMAR Sandrine			217,63		217,63		217,63
COCHE Frédéric			217,63		217,63		217,63
DAEMS Dominique			217,63		217,63		217,63
DAUBIE Eric			217,63	217,63		217,63	217,63
DAVID Quentin	217,63		217,63	217,63			
DEBUSSCHERE Stéphanie	217,63			217,63	217,63	217,63	217,63
DE KUYSSCHE Sophie			217,63		217,63		217,63
DEMEUSE Marc							217,63
DOLHEN Philippe			217,63		217,63		217,63
FENAILLE Pierre			217,63		217,63		217,63
FERON Odette			217,63		217,63		217,63
GENOT Pascale			217,63		217,63		217,63
GENOT Christine			217,63		217,63		
GIACOMELLI Anne			217,63				217,63
LENAERTS Patrick			217,63				217,63
LITRE Francis					217,63		
MOURAUX Christophe							
RENAUT Sylvie			217,63		217,63		217,63
RENIER Francis			217,63		217,63		217,63
SCHETGEN Sébastien							
THONON Joseph			217,63				217,63
TOUZRI Abdelfattah							
VANDEUREN Raymond			217,63		217,63		217,63
VIGNERON Muriel							

NOM PRENOM	BU5 09/04/21	CA4 22/04/21 (consultation électronique)	BU6 07/05/21	CA5 27/05/21	BU7 11/06/21	CA6 24/06/21	CA7 26/08/21 (à distance)
ADAM Stéphane	217,63		217,63		217,63		217,63
BIEMAR Sandrine				217,63		217,63	217,63
COCHE Frédéric						217,63	
DAEMS Dominique				217,63		217,63	217,63
DAUBIE Eric	217,63		217,63		217,63		217,63
DAVID Quentin				217,63	217,63		
DEBUSSCHERE Stéphanie	217,63		217,63		217,63	217,63	217,63
DE KUYSSCHE Sophie						217,63	217,63
DEMEUSE Marc				217,63		217,63	217,63
DOLHEN Philippe				217,63		217,63	217,63
FENAILLE Pierre				217,63		217,63	
FERON Odette				217,63		217,63	217,63
GENOT Pascale						217,63	217,63
GENOT Christine				217,63		217,63	
GIACOMELLI Anne						217,63	
LENAERTS Patrick				217,63			
LITRE Francis						217,63	
MOURAUX Christophe							
RENAUT Sylvie						217,63	
RENIER Francis						217,63	
SCHETGEN Sébastien							
THONON Joseph				217,63		217,63	217,63
TOUZRI Abdelfattah							
VANDEUREN Raymond				217,63		217,63	217,63
VIGNERON Muriel							217,63

NOM PRENOM	CA8 23/09/21 (hybride)	CA9 28/10/21 (à distance)	CA 10 16/11/21 (consultation électronique)	CA 11 26/11/21 (à distance)	CA 12 23/12/21 (à distance)	Total Jetons+dépl.
ADAM Stéphane						2.176,30 €
BIEMAR Sandrine	217,63	221,98		221,98		1.967,37 €
COCHE Frédéric						870,52 €
DAEMS Dominique						1.305,78 €
DAUBIE Eric	217,63	221,98		221,98	221,98	2.624,61 €
DAVID Quentin						1.088,15 €
DEBUSSCHERE Stéphanie	217,63	221,98		221,98	221,98	3.059,87 €
DE KUYSSCHE Sophie				221,98		1.310,13 €
DEMEUSE Marc					221,98	1.092,50 €
DOLHEN Philippe	217,63	221,98			221,98	1.967,37 €
FENAILLE Pierre						1.088,15 €
FERON Odette						1.305,78 €
GENOT Pascale						1.088,15 €
GENOT Christine	217,63	221,98			221,98	1.532,11 €
GIACOMELLI Anne	217,63	221,98		221,98	221,98	1.536,46 €
LENAERTS Patrick						652,89 €
LITRE Francis						435,26 €
MOURAUX Christophe	217,63	221,98			221,98	661,59 €
RENAUT Sylvie						870,52 €
RENIER Francis						870,52 €
SCHETGEN Sébastien	217,63	221,98		221,98	221,98	883,57 €
THONON Joseph	217,63	221,98		221,98	221,98	1.971,72 €
TOUZRI Abdelfattah	217,63	221,98			221,98	661,59 €
VANDEUREN Raymond	217,63	221,98		221,98	221,98	2.189,35 €
VIGNERON Muriel						217,63 €
						33.427,89 €

Annexe 5 : Données synthétiques relatives aux marchés publics 2021

Marchés publics en cours d'exécution en 2021

FOURNITURES / SERVICES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché	Durée du marché	Adjudicataire(s)
Formation initiale des directeurs	25-03-17	IFC - Formation initiale des directeurs volet interréseaux	Organisation de la formation FID	/	Procédure négociée sans publicité	533.07	315.928,63 €	1 an renouvelable 3 fois	multiples
Extension alarme	01-03-18	Alarme 2018	Placement et entretien du système d'alarme	/	Marché de faible montant	521.03	2.891,89 €	4 ans	DMS
Extincteurs	18-04-18	Location, placement et entretien annuel d'extincteurs placés dans les locaux de l'IFC	Placement de deux extincteurs pour les nouveaux bureaux	/	Marché de faible montant	521.03	694,54 €	3 Ans	SICLI

Graphisme encart	09-05-18	MaP Graphisme encart	Marché de service relatif à la réalisation et l'habillage graphique d'un encart agrafé au sein du magazine PROF	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	822,80 €	1 an, renouvelable	Fokus
Nettoyage	11-12-18	MaP Nettoyage 2019-2021	Marché de services de nettoyage	/	Procédure négociée sans publication préalable	521.03	15.600 €	2 ans, renouvelable	GOM S.A
Poubelles hygiénique et tapis	13-06-19	MaP-2019-Poubelles et tapis	Fourniture de containers d'hygiène féminine et de tapis pour l'ensemble des bâtiments de l'IFC et remplacement régulier de ceux-ci	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	521.03	7.500,00 €	4 ans	ANECA CLEAN TAPIS
Borne 4G	20-09-19	demande de prix abonnement Internet	Abonnement pour une borne 4G permettant aux FI de se connecter sur internet partout	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	533	2.500,00 €	2 ans	UNIVERSAL GSM

Logiciel de présentation dynamique	23-09-19	Logiciel permettant la création de présentation dynamique	Abonnement à un logiciel de présentation dynamique	/	Marché de faible montant conclu sur simple facture acceptée	522.01	239,60 €	1 an reconductible 3 fois	GENIAL.LY
Audit Inspection	10-10-19	2019 - Formation à l'audit en milieu scolaire pour les inspecteurs	Formation à l'audit en milieu scolaire à destination du service général de l'inspection	/	Procédure négociée sans publication préalable	533.05	62.094,00 €	3 ans	HELMO
FID - Axe admin	24-10-19	IFC-MaP-FID/Admin-2019	Formation initiale des directions - Axe administratif	4	Procédure négociée sans publication préalable	533.07	301.861,92 €	du 24 octobre 2019 au 31 août 2021	Multiples
Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ	28-11-19	IFC-MaP-FIP DCO/DZ 2019	Formation d'insertion professionnelle des DCO et DZ	10	Procédure négociée sans publication préalable	533.11	560.000,00 €	2 ans	Multiples
Papeterie	05-02-20	MaP Papeterie à en-tête 2020-2023	Marché de fourniture de papeterie à en-tête	3	Faible montant	522.03 et 533	4.182,23 €	36 mois	db Group
Conteneurs papier carton	28-02-20	MaP Conteneur papier 2020-2023	Mise à disposition d'un conteneur papier/carton et vidange à	-	MP de faible montant	521.03	400,00 €	36 mois	SUEZ

			intervalle régulier de celui-ci						
Entretien des chaudières	28-02-20	MP - Chaudières et cheminées	entretien des 6 chaudières de l'IFC	-	MP de faible montant	521.03	1.355,66 €	36 mois	CHAUFFAGE LAURENT
Catering	25-06-20	Marché public de services de restauration - 2020-2024	Marché de services de restauration	6	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	45.000,00 €	48 mois	Lot 1 : DUCHATEAU Lot 2 : GREGOIRE Lots 3, 4 et 6 : GERALDINE Lot 5 : DELI UCCLE
MP FCC	25-06-20	IFC-MaP-Fo en cC 2020-2021	Formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents des C.PMS pour l'année scolaire 2020-2021	90	Procédure concurrentielle avec négociation	533.01 à 533.04	1.492.829,00 €	1 an	Multiples

Commissaires aux comptes	01-07-20	MaP Réviseurs 2020-2023	Marché de services portant sur la désignation d'un Commissaire aux comptes parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprise	-	Faible montant	512.03	25.264,80 €	36 mois	Coyette
MP Macro EP	22-10-20	IFC-MaP-Fo – Macro EP 2020-2021	Marché de service de formation macro education physique	5	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	128.959,60 €	1 an	FRSEL
Formation Inspecteurs coordonnateurs	04-12-20	MaP SGI - FI Inspecteurs coordonnateurs	Marché de service de formation à destination des candidats inspecteurs coordonnateurs	-	Procédure négociée sans publication préalable	533.05	45.375,00 €	1 an (année scolaire 2020-2021)	UNamur
Diffusion vidéos	17-12-20	MaP Diffusion vidéo	Site de diffusion de vidéos intégrables dans Moodle pour les	-	Faible montant	533.01 à 533.04	1.000,00 €	48 mois	VIMEO

			formations à distance						
Supports administratif et informatique - TEAMS	17-12-20	Marché public de services de supports administratif et informatique	services de support administratif et informatique pour l'utilisation de l'outil Teams dans le cadre des formations à distance synchrones	-	Faible montant	533.01 à 533.04	24.479 €	6 mois	NSI

Marchés attribués en 2021

SERVICES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché TVAC	Durée du marché	Adjudicataire (s)
MP Services juridiques	03-02-21	MP Services juridiques 2021-2025	Marché de services juridiques visant à désigner un avocat	/	Procédure négociée sans publication préalable	524.01	40.000,00 €	48 mois	BV AVOCATS
Graphisme-encart prof	17-05-21	Encart PROF-2021	Graphisme pour l'encart dans le magazine PROF	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04	883,30 €	1 prestation, renouvelable	Fokus
MP FCC	24-06-21	IFC-MaP-Fo en cC 2021-2022	Formation en cours de carrière des membres du personnel de l'enseignement et des agents des C.PMS pour l'année scolaire 2021-2022	72	Procédure concurrentielle avec négociation	533.01 à 533.04	1.492.829,00 €	1 an	Multiples
Location salle	19-08-21	Location de salle - Présentation	Location d'une salle pour la présentation du	/	Marché de faible montant	513.01	1.648,00 €	1 journée	Citadelle de Namur

		décret	nouveau décret FPC						
Démarches et pratiques en formation d'adultes enjeux, processus et transformations	26-08-21	IFC-MP formation des FI et péda	Marché de services de formation à destination des formateurs internes et des pédagogues	/	Marché de faible montant	533.01 à 533.04		9h	Daniel Faulx
nettoyage caves inondées	10-09-21	2021 043	nettoyage caves inondées	-	MP de faible montant	521.03	847,00 €	Ponctuel	EMPTY AND CLEAN
enlèvement étagères brico pour les caves	01-10-21	2021 044	enlèvement étagères brico pour les caves	-	MP de faible montant	521.03	121,00 €	Ponctuel	EMPTY AND CLEAN
CONTRÔLE BASSE TENSION	01-10-21	BC BTV	contrôle des coffrets électriques basse tension et lampe de sécurité	-	MP de faible montant	521.03	421,29 €	Ponctuel	BTV
Impression référentiels tronc commun	12-10-21	CSC- Impression référentiels Tronc commun	MP de services d'impression des référentiels de compétences	/	Marché de faible montant	533.13	6.231,80 €	1 prestation	Copy House
MP Macro EP	28-10-21	IFC-MaP- Fo -Macro EP 2021-2022	Marché de service de formation macro education	5	Procédure négociée sans publication préalable	533.01 à 533.04	128.959,60 €	1 an	FRSEL

			physique						
MP ModuleDI/B501	26-11-21	IFC-MaP- Fo MDI/B501	Marché de services de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur	11	Procédure négociée sans publication préalable	533.08	720.000,00 €	2 ans, reconductible	HE GALILEE; HEFF; HELHA; HELMO; HEPL; ULIEGE; ULB; UMONS
Soutien pour l'organisation de formations à distance	08-12-21	IFC-MP soutien formations à distance	Marché de services de formation pour le soutien des FI dans l'organisation de leurs formations à distance	/	Marché de faible montant	533.01 à 533;04	2.000,00 €	18h	EduLab
MP formation admin CA	20-12-21	MP formation admin CA	Marché de services de formation à destination des	/	Procédure négociée sans publication préalable	512.04	430,00 €	3h	Maxime de Brogniez

			administrateurs du CA de l'IFPC						
FI des inspecteurs 2022	23-12-21	IFPC-MaP FI Inspecteurs - 2022	Marché de services de formation initiale donnant accès aux fonctions d'inspecteur	4	Procédure négociée sans publication préalable	533.05	250.000,00 €	premier semestre 2022	Lot 2 : ULB

FOURNITURES	Date d'attribution du marché	Référence du marché	Objet du marché	Lots	Procédure utilisée	Poste budgétaire	Montant du marché TVAC	Durée du marché	Adjudicataire (s)
Cartouches imprimante	13-04-21	2021 012	achat de cartouches d'encre pour imprimante de Sébastien dans le cadre du télétravail à 100%.	-	MP de faible montant	522.01	99,95 €	Ponctuel	Fiducial Office Solutions
Fête des secrétaires	15-04-21	2021 013	Chocolats fête des secrétaires	-	MP de faible montant	513.01	200,00 €	Ponctuel	GALLER
Cartouches imprimante	12-05-21	2021 017	achat de cartouches d'encre pour imprimante de Nathalie Delporte	-	MP de faible montant	522.01	126,95 €	Ponctuel	123 Encre

			dans le cadre du télétravail à 100%.						
Displayport to HDMI	18-06-21	2021 018	Câble displayport/HDMI	-	MP de faible montant	522.01	100,00 €	Ponctuel	Vanden Borre
Encart magazine Prof	01-07-21	Encart IFC - 2021	Encart IFC - 2021	-	MP de faible montant	533.01 à 533.04	9.112,82 €	Ponctuel	db group
kit d'éclairage, micro, trépied, mixeur vidéo	16-07-21	2021 025	Matériel audiovisuel (Renaud et Luc)	-	MP de faible montant	533.13	2.192,00 €	Ponctuel	Thomann
savon mains, désinfectant multisurfaces, nettoyant toilettes, désodorisant, déboucheur canalisations	16-07-21	2021 029	fournitures hygiène	-	MP de faible montant	521.03	210,89 €	Ponctuel	BOMA
Livres	02-09-21	2021 036	Achat de livres	-	MP de faible montant	522.01	97,59 €	Ponctuel	Furet du Nord Namur
Livres	07-09-21	2021 039	Achat de livres	-	MP de faible montant	522.01	208,00 €	Ponctuel	Daniel FAULX
Adaptateur HDMI vers VGA, USB-C, souris sans fil	08-09-21	2021 040	Achat de matériel informatique	-	MP de faible montant	522.01	337,90 €	Ponctuel	Vanden Borre

ergonomiques									
étagères pour les caves	08-09-21	déclaration créance Sophie Filée	achat d'étagères pour ranger les archives dans les caves	-	MP de faible montant	522.01	640,00 €	Ponctuel	BRICO
Sacs poubelle jaunes	15-09-21	2021 045	Sacs poubelle jaunes	-	MP de faible montant	521.03	50,00 €	Ponctuel	Maison des citoyens
Siège ergonomique	23-09-21	2021 050	Siège ergonomique Serge	-	MP de faible montant	550.02	532,40 €	Ponctuel	Buroda SA
Bics	12-10-21	2021 052	Goodies - Bics IFC	-	MP de faible montant	522.01	235,89 €	Ponctuel	IGO Promo
Livres	19-10-21	2021 061	Achat de livres	-	MP de faible montant	522.01	132,20 €	Ponctuel	Furet du Nord Namur
ampoule halogène	22-10-21	declaration créance Sophie Filée	achat d'ampoules pour lampes halogène	-	MP de faible montant	522.01	8,99 €	Ponctuel	BRICO
starter pour tubes néon	22-10-21	declaration créance Sophie Filée	achat de starter pour tubes néon	-	MP de faible montant	522.01	3,49 €	Ponctuel	BRICO
Ecran interactif	25-10-21	2021 062	Ecran interactif pour la salle de réunion A. Hicter	-	MP de faible montant	550.09	4.155,14 €	Ponctuel	Défilangues

Livres	10-11-21	2021 066	Achat de livres	-	MP de faible montant	522.01	106,55 €	Ponctuel	Furet du Nord Namur
Désinfectant multisurfaces, masques chirurgicaux, gel hydroalcoolique	02-12-21	2021 069	Achat de "matériel Covid"	-	MP de faible montant	521.03	727,37 €	Ponctuel	Glorieux SA (Global Net)
Désinfectant multisurfaces	02-12-21	2021 070	Achat de "matériel Covid"	-	MP de faible montant	521.03	125,60 €	Ponctuel	Glorieux SA (Global Net)
Box gourmande	03-12-21	MaP Box Gourmande	Box gourmande	-	MP de faible montant	513.01	600,00 €	Ponctuel	MEDJADJA; Les cup'inns
Caméra HD, Micro bluetooth	07-12-21	2021 073	Matériel complémentaire écran tactile	-	MP de faible montant	522.01	363,00 €	Ponctuel	Défilangues
attache badge, porte-badge	10-12-21	2021 077	Fournitures bureau diverses	-	MP de faible montant	522.01	101,78 €	Ponctuel	Ava
Livres	13-12-21	2021 078	Achat de livres	-	MP de faible montant	522.01	123,00 €	Ponctuel	Furets du Nord Namur
Souris ergonomiques sans fil, câble PC, RJ45	14-12-21	2021 079	Accessoires informatiques	-	MP de faible montant	522.01	241,93 €	Ponctuel	Vanden Borre
casques avec micro	15-12-21	2021 080	Accessoires informatiques	-	MP de faible montant	522.01	532,27 €	Ponctuel	One Direct

Annexe 6 : Liens de téléchargement des rapports d'évaluation

Rapport d'évaluation de la formation en cours de carrière 2020-2021

https://ifpc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/rapport_20-21.pdf

Rapport d'évaluation des formations sur le tronc commun et les nouveaux référentiels organisées en 2019-2021

https://ifpc.cfwb.be/documents/multi/rapportEval/Rapport_TC19-21.pdf